



VILLE DE  
LA GARENNE-COLOMBES

# LE JOURNAL OFFICIEL

NUMÉRO 90 – Avril 2011

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 avril 2011

**Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 31 mars 2011.

**I - Pôle Ressources**

**Finances**

1.1 - Délibération sur les méthodes comptables et leur uniformisation.

Vote de la clôture des AP/CP ZAC des Champs-Philippe n°104.

Vote de la clôture des AP - CP rue Voltaire place de la Liberté n°114.

Vote du BP d'assainissement.

Vote du BP Ville y compris le vote des subventions aux associations.

Vote des taux de fiscalité.

**Ressources Humaines**

1.2 - Indemnité de conseil allouée au comptable chargé des fonctions de receveur de la commune

**II - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports**

2.1 - Convention d'objectifs triennale entre l'association « Amicale des Anciens Élèves de La Garenne-Colombes » et la Ville de La Garenne-Colombes.

**III - Pôle Services Techniques**

**Urbanisme**

3.1 - OPDH des Hauts-de-Seine - subvention de surcharge foncière - subvention du fonds d'aménagement urbain - 51, rue Raymond-Ridel.

3.2 - Acquisition de la parcelle cadastrée section S n° 235, d'une superficie de 18 mètres carrés, sise 11, rue du 8 mai 1945.

**IV - Divers**

4.1 - Décisions.

4.2 - Questions orales.

---

*La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 19 heures 06, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.*

**M. le Maire**

Bonsoir. On vient de m'offrir un casque de l'ONU. Permettez-moi de ne pas le mettre durant le Conseil Municipal ! Je le trouve très élégant.

*(M. Juvin montre un casque bleu.)*

Les délégations : M<sup>me</sup> Margaria donne délégation à M. Perrée ; le Dr Pinta va venir, mais en attendant, il donne délégation à M. Pouilly ; M<sup>me</sup> de Bellabre nous représente dans une réunion extérieure et donne délégation à M. Butet ; M. Citerne donne délégation à M<sup>me</sup> Lioret ; M<sup>me</sup> Kalfon va arriver et, en attendant, M<sup>me</sup> Thimel prend sa délégation ; M. Graux souffre d'un traumatisme du tendon d'Achille, il a été opéré et a des difficultés à marcher, donc il vous prie d'excuser son absence ; M. Barraquand à M<sup>me</sup> Gaillabaud ; M<sup>lle</sup> Haberah à M. Zakaropoulos ; M. Graux donne pouvoir à M<sup>me</sup> Vaussoué.

Sur la désignation du secrétaire de séance, M. Dubois est candidat. D'autres candidats ? Pas d'autre candidat.

Monsieur Dubois, bravo !

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 31 mars 2011.**

**M. le Maire**

Y a-t-il des points sur le procès-verbal du 31 mars ? Des remarques, les uns et les autres ? Non ? On peut y aller ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

**35 voix pour : Unanimité**

**I - Pôle Ressources**

**Finances**

**1.1 - Délibération sur les méthodes comptables et leur uniformisation.**

**M. le Maire**

Je me propose de passer d'abord la parole à M. Ballin pour faire une présentation générale.

Concernant le budget, peut-être pourrions-nous faire comme l'année dernière : une fois que M. Ballin aura fait une présentation d'ordre général, pas seulement sur les problèmes budgétaires d'ailleurs, les différents adjoints conseillers délégués feront leur présentation. Puis, ceux d'entre vous qui souhaitent intervenir interviendront. M. Ballin pourra conclure en répondant éventuellement aux questions qui auront été posées.

Donc, allez-y, Monsieur Ballin !

**M. Ballin**

Oui. En fait, Philippe, on va plutôt descendre chaque point et le voter.

**M. le Maire**

Allez-y !

**M. Ballin**

Comme vous avez pu le constater, en fait, on a fait un seul rapport pour un certain nombre de délibérations parce qu'elles étaient toutes sur les mêmes thèmes.

Le premier point à voter est sur une délibération sur les méthodes comptables et leur uniformisation. C'est ce que vous avez dans le rapport en première page. Concernant ces méthodes comptables, il s'agit de deux modifications vraiment purement techniques :

- une sur la durée d'amortissement. On a le détail page 72 dans le budget que vous avez reçu, où on a simplement modifié, pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux qui sont amortis en un an. Jusqu'à présent, c'était 1 600 euros le seuil et là, on l'a passé à 500 euros. C'est la première modification, vous le voyez, d'ordre très technique.
- la deuxième, c'est le fait de pouvoir opter pour une provision dite d'ordre mixte, qui est donc un terme comptable, qui permet en fait notamment de provisionner au compte 6815 l'indemnité de résiliation au titre de la CPA.

On vous demande de voter ces deux délibérations sur les modifications de méthodes comptables.

Monsieur le Maire ?

**M. le Maire**

Je signais le nouveau registre de délibérations. Vous avez deux signatures à donner par rapport à la nouveauté.

Sur ce premier point, sur la délibération des méthodes comptables, vous avez des remarques particulières ? Non ?

Les votes, il faut qu'on procède au vote individuellement ?

*(Signe affirmatif des services.)*

Très bien, donc sur ce point, y a-t-il des avis contraires ? 3 avis contraires. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui est pour ? Le reste.

Monsieur Ranji, je ne vous ai pas vu prendre part au vote. Vous étiez... ?

Contre. Donc M. Ranji, finalement, vote contre : 4.

1 abstention (M. Conway) et 30 voix pour. Je vous remercie.

**30 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

**4 voix contre :** M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

**1 abstention :** M. CONWAY.

On passe au deuxième point.

#### **Vote de la clôture des AP/CP ZAC des Champs-Philippe n°104.**

#### **Vote de la clôture des AP - CP rue Voltaire place de la Liberté n°114.**

**M. Ballin**

Concernant la clôture des AP/CP de la ZAC des Champs-Philippe et de la rue Voltaire, c'est ce que vous avez dans votre rapport page 3. En fait, tout simplement, c'est le fait que la rue Voltaire était terminée, donc logiquement, on met fin à l'AP/CP. Vous pouvez constater, page 3, que l'autorisation de programme était de 2 417 000 euros et qu'ont été utilisés 2 141 000 euros pour finir cette rue Voltaire. Donc, on clôt, techniquement parlant, l'AP/CP.

La deuxième concerne la ZAC des Champs-Philippe. On le verra dans les délibérations suivantes : la relation avec la SEM 92 va être arrêtée et, du coup, l'AP/CP qui correspondait à cette relation particulière, à cette relation technique, va être close. Là encore, c'est un choix et c'est une modification technique. Bien évidemment, le suivi très précis sur le financement de la ZAC va continuer et va être maintenu au niveau de la régie. Mais, vu que la relation avec la SEM s'arrête, on clôt cette AP/CP ZAC Champs-Philippe.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Sur ce dernier point, je voudrais tout à fait préciser ce que M. Ballin vient de dire. Il est évident que, budgétairement, nous aurons un suivi individualisé des opérations, entre guillemets, « Champs-Philippe – Ville de La Garenne-Colombes » – cela va de soi –, pas avec cette AP/CP, avec un autre outil qui reste à déterminer et qu'on déterminera ensemble. D'ailleurs, s'il faut recréer une AP/CP éventuellement un peu différemment, moi, je suis tout à fait d'accord. En tout cas, il nous faudra un outil individualisé. Mais, là, comme on va remettre les pendules à zéro, je vous propose de clore celle-ci.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ces deux points ?

Monsieur Hervo ?

**M. Hervo**

Oui, Monsieur le Maire, sur ce point, je me permets d'insister – mais je crois que cela va de soi –, pour qu'il y ait un outil de gestion extrêmement précis et rigoureux des dépenses et recettes de la ZAC des Champs-Philippe qui transitent par le budget de la Ville, de façon que ces dépenses ne se diluent pas dans le budget de la Ville mais restent parfaitement individualisées. Donc, je rejoins tout à fait votre observation, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

J'en suis très heureux, Monsieur Hervo.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur Macé, je vous avais vu lever la main, pardon !

**M. Macé**

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Juste avant d'intervenir sur le point proposé par M. Ballin, j'aimerais juste, Monsieur le Maire – et vous n'allez pas être étonné de mon intervention – faire part de mon étonnement par rapport à la proposition que vous avez envoyée par *mail* demandant la chose suivante ; et je vais lire l'intégralité – il y en a pour quelques instants – du *mail* que je vous ai adressé :

*« Monsieur le Maire,*

*Il y a quelques mois au Conseil Municipal, et à l'unanimité des membres présents sauf du MoDem sur le tracé du Grand Paris, la Ville de La Garenne-Colombes a émis son avis sur le tracé du réseau de transports du Grand Paris et d'Arc Express en demandant que notre Ville bénéficie d'une station place de Belgique.*

*La proposition de synthèse, approuvée par l'État et la Région d'Île-de-France, ignore La Garenne-Colombes et Colombes. Les maires de ces deux villes se sont rapprochés et proposent un tracé alternatif.*

*Dans ces conditions, je vous propose qu'un vœu du Conseil Municipal soit adopté lors de la séance du mardi 26 avril prochain, apportant un soutien supplémentaire sur le tracé alternatif proposé pour permettre de défendre les intérêts de notre ville, car à ce jour, rien de définitif n'est décidé.*

*Je suis à votre disposition pour en discuter... »*

Avec la formule de politesse.

Votre assistante m'a répondu en indiquant la chose suivante :

*« Cher Monsieur Macé,*

*M. Philippe Juvin a pris connaissance de votre courriel et il vous en remercie. Sachez que M. Juvin va prendre contact directement avec vous pour en discuter.*

*Cordialement.*

*Corinne Didier »*

Au-delà du fait que je n'ai pas eu d'appel téléphonique de votre part, je regrette vivement qu'un vœu ne soit pas déposé par vous ce soir qui, je crois, aurait été approuvé par l'ensemble des membres de ce Conseil Municipal, montrant tout notre attachement au tracé alternatif que vous proposez, avec Philippe Sarre, maire de Colombes – on voit bien que ce n'est pas une question de gauche ou droite, mais c'est une question de défense des intérêts des habitants de nos deux villes –, montrant tout notre soutien à votre démarche ainsi qu'à Philippe Sarre. Je crois que cela aurait été un élément supplémentaire de montrer aux autorités, aussi bien de la Société du Grand Paris que de la Région d'Île-de-France, que nous étions tous d'accord et derrière vous sur cette question. Je regrette vivement que cela ne puisse pas se faire ce soir, au-delà, pour ma part, d'aucune récupération politique de quoi que ce soit sur cette question qui, à mes yeux, est uniquement une question pour nos habitants et pour la défense des intérêts des Garennois.

Je vous remercie de votre attention.

Par rapport à M. Ballin maintenant, vous me permettez, Monsieur Ballin, sur la question de l'AP/CP ZAC des Champs-Philippe d'intervenir, mais dans le corps du budget où je donnerai notre interprétation par rapport à ce que vous proposerez ce soir.

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Monsieur Macé.

Sur le premier point, en fait, je voulais aborder la question à la fin de la séance. J'aurais dû vous le dire, tout à fait – je vous prie de m'excuser – au début de la séance. C'est pour une raison assez simple.

C'est qu'en fait vous avez déjà très clairement exprimé le soutien au projet que vous évoquez et que je défends avec le maire de Colombes, puisque – vous l'avez très bien rappelé – l'opposition a voté il y a quelques mois maintenant le même texte qu'a

voté la majorité. C'est à ce titre-là que, j'avoue, j'ai pensé que nous étions d'accord et je n'ai pas jugé bon que l'on revotât sur un texte qui aurait été en réalité le même ou quasiment le même.

J'entends bien que, quand je discute avec M. Sarre, c'est fort du soutien et de la majorité et de l'opposition municipale. Je m'en prévaux, sachez-le, à la fois devant les autorités du Grand Paris et M. Sarre sait s'en prévaloir quand il va devant les autorités de la Région. Puisque, entre Philippe Sarre et moi-même, nous nous sommes un peu partagé, pour des raisons qui ne vous sont pas mystérieuses, les interlocuteurs que nous devons convaincre.

Je voulais vous en parler à la fin de la séance, mais je peux vous en dire un mot. Comme cela, c'est fait. M. Ballin ne vous en voudra pas !

Pas plus tard qu'aujourd'hui, j'ai rencontré le maire de Nanterre, président du SIEP, et nous avons convenu avec lui qu'il allait organiser, en tant que président du SIEP, une réunion avec les représentants du cabinet de M. Huchon et les représentants de l'État Grand Paris, plus le SIEP, plus le Conseil général, pour que le SIEP nous aide dans cette opération. Donc, La Garenne-Colombes ne serait plus seule avec la Ville de Colombes, mais La Garenne-Colombes serait épaulée et aidée dans cette affaire par le SIEP et, évidemment, la Ville de Colombes.

Cette réunion entre les deux maires plus le président du SIEP, les représentants du Département, de la Région et du Grand Paris, devrait avoir lieu, j'espère, dans les jours qui viennent. C'est M. Jarry qui est en charge de cette affaire-là. Évidemment, je vous tiendrai au courant.

En tout cas, vous avez eu raison de rappeler cet objet. Encore une fois, sachez, Monsieur Macé, que je revendique haut et fort le soutien et de l'opposition et de la majorité municipale et je vous en remercie.

Sur ce point AP/CP, je vous propose de voter les deux AP/CP en même temps, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Monsieur Conway, je vous en prie ?

**M. Conway**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

J'avais juste une question parce que, dans votre intervention, vous avez fait allusion aux dispositions suivantes, pour justifier la suppression de l'AP concernant les Champs-Philippe. C'était annoncé... il me semble que cela devait être à l'ordre du jour. Ma question est : pourquoi la supprimer alors qu'il n'y a rien de fait ? Plutôt que de s'exposer à éventuellement la recréer, pourquoi ne pas la supprimer et se réserver de le faire après ?

**M. le Maire**

Vous avez tout à fait raison. C'est une alternative qui peut s'offrir à nous. Encore une fois, je n'ai aucune religion.

Simplement, la création d'un nouveau véhicule juridique, quel qu'il soit d'ailleurs, pour gérer l'opération ZAC Champs-Philippe est en cours, puisque vous en avez parlé dans quelques réunions, CCSPL ou CTP, enfin, dans plusieurs endroits. Donc, l'affaire est en marche.

Simplement, elle n'était pas bouclée, me semble-t-il, au plan juridique. C'est pour cela que je souhaitais qu'on se donne un peu de temps pour la travailler mieux.

Il ne reste pas moins qu'aujourd'hui nous votons le budget, donc c'était aujourd'hui que j'avais à vous proposer le devenir de l'AP/CP. Mais vous avez raison, on pourrait très bien décider de ne pas voter la suppression aujourd'hui de l'AP/CP et de voter dans le cadre d'un budget supplémentaire demain éventuellement sa suppression, s'il fallait la supprimer, etc.

Ce que je veux dire simplement, c'est que, de toute façon, quelle que soit... Vous le savez, l'AP/CP, ce n'est qu'un outil en soi. L'AP/CP n'est pas une expression politique particulière, c'est un outil de transparence politique. Ce qui est important, c'est que nous ayons de la transparence sur les flux financiers Ville-ZAC ; c'est ce à quoi cela sert. Donc, nous aurons toujours cet outil.

Simplement, quand je dis que si l'AP/CP est supprimée aujourd'hui et que, demain... Demain – c'est ce que j'ai dit –, nous trouverons un autre véhicule pour vous tenir au courant et cela pourrait être une autre AP/CP. Simplement, il me paraissait plus clair, dans la mesure où nous changeons de régime, j'allais dire matrimonial, dans cette affaire-là, de clore l'AP/CP telle que nous la connaissons, quitte à en ouvrir une nouvelle formule, nouveau régime, en quelque sorte.

Je suis assez d'accord avec vous. Il y a deux hypothèses : soit on laisse et puis, éventuellement, on la supprime le jour où tout passe au Conseil Municipal. On peut faire cela. Je crois que rien ne s'y oppose en termes juridiques, me semble-t-il.

M. Noual, responsable des finances, fronce les yeux, les sourcils et la narine ! Donc je pense que cela doit lui poser un problème administratif.

C'est cela, Monsieur Noual ?

**M. Noual**

Oui.

**M. le Maire**

Oui, mais les problèmes administratifs sont réglés par l'administration, Monsieur Noual, comme vous le savez !

Soit nous faisons comme je vous le dis, c'est-à-dire que nous le faisons aujourd'hui et puis, nous repartirons de zéro, avec un outil complet, y compris le budgétaire, le jour où nous créerons la nouvelle formule.

C'est la deuxième option que je vous propose de prendre. Il n'y a pas de différence majeure.

Oui ?

**M. Conway**

Outre le fait qu'on préjuge d'une décision qui n'est pas prise.

**M. le Maire**

On peut en parler.

**M. Conway**

Voilà !

En revanche, ce qui me gêne un peu, c'est que, jusqu'à présent, on n'a pas eu de détails concernant la structure qui allait être mise en place du point de vue du fonctionnement et notamment qu'est-ce que cela signifiait en termes d'autonomie financière. Je pense, par exemple, au CCAS dans lequel le rapport, on l'a une fois par an, alors qu'*a priori*, cela va changer...

*A priori*, si vous voulez, le rapport...

*(Discussion en aparté entre M. Hervo et M. le Maire.)*

Je vous laisse...

**M. le Maire**

Oui, mais actuellement, au fond, le rapport que vous avez sur le budget de la ZAC aujourd'hui... jusqu'à aujourd'hui, quel est-il ? C'est le rapport budget ZAC une fois par an. Enfin, le Conseil Municipal a à connaître...

**M. Conway**

Deux fois, trois fois.

**M. le Maire**

Pourquoi trois fois ?

**M. Conway**

Une fois le budget primitif, une fois le compte administratif...

**M. le Maire**

On ne parle pas de la même chose.

**M. Conway**

... et une fois le rapport de la SEM 92.

**M. le Maire**

Nous ne parlons pas de la même chose.

L'opération ZAC... le budget de l'opération ZAC, ce n'est pas l'AP/CP. Heureusement d'ailleurs, entre nous, parce qu'on n'irait pas loin !

**M. Hervo**

Heureusement !

**M. le Maire**

L'AP/CP, ce n'est qu'une microgoutte... enfin, une grosse goutte quand même... une belle goutte... une goutte du budget ZAC. Vous avez connaissance du budget ZAC, vous, le Conseil Municipal, une fois par an, à l'occasion du vote du CRACL, comme on dit.

**M. Hervo**

C'est le CRFA : c'est la même chose, mais cela a changé de nom.

**M. le Maire**

Sur ces AP/CP, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour ? Je vous remercie.

**30 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

**4 voix contre :** M. MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI.

**1 abstention :** M. CONWAY.

Le vote du BP d'assainissement ?

On a voté les deux AP/CP en même temps.

Ensuite, Monsieur Ballin, pour le BP... On commence par l'assainissement ?

**M. Ballin**

Si vous voulez !

**M. le Maire**

Petit joueur, quand même ! *(Rires.)*

Faites l'assainissement !

**Vote du BP d'assainissement.**

**M. Ballin**

On fait l'assainissement, alors !

Comme vous pouvez le constater, en investissement, il n'y a pas grand-chose, parce qu'il n'y a pas d'investissement prévu cette année, donc le budget est relativement modeste. C'est-à-dire que c'est juste notre contribution à l'exploitant et on a budgétisé 30 000 euros d'études, mais donc, en fait, un budget d'assainissement où il n'y a pas grand-chose à dire cette année.

**M. le Maire**

Merci pour cette présentation courte, Monsieur Ballin. J'en déduis qu'il n'y a pas grand-chose à dire cette année. *(Rires.)*

Merci, Monsieur Ballin. Vous nous ferez le même coup pour le BP, j'espère ? Non ?

**M. Ballin**

C'est un peu plus long.

**M. le Maire**

Y a-t-il des remarques sur le budget d'assainissement excellemment présenté par M. Ballin ?

Comme vous le voyez, c'est quand même son premier budget qu'il présente et il commence par un budget où il n'y a rien à dire.

**M. Ballin**

Rien de majeur !

**M. le Maire**

Rien de majeur, merci, c'est mieux comme cela !

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie. La ville continuera à être assainie.

**35 voix pour : Unanimité**

**Vote du BP Ville y compris le vote des subventions aux associations.**

**M. le Maire**

Maintenant, le vote du Budget primitif Ville.

Monsieur Ballin, votre premier budget, je vous en prie, nous sommes tout ouïe.

M. Ballin, d'abord ; puis, ensuite, chacun vos présentations. Il fait une présentation d'ordre général, chacun vos présentations ; ensuite chacun intervient comme vous le souhaitez, vous posez des questions éventuellement à M. Ballin, qui y répond assurément, puis nous passons au vote ensuite.

Allez, Monsieur Ballin, première phase !

**M. Ballin**

C'est parti !

Pour information, on a tenu la Commission finances le 14 avril. On avait bien pris soin d'ailleurs d'envoyer le budget quelques jours avant pour pouvoir travailler le sujet en commission. Donc, là, l'idée est de vous présenter de manière beaucoup plus générale le budget en termes politiques et de passer la parole à chacun des élus pour présenter et défendre son budget.

Le point important, en fait, qu'il faut noter sur ce budget est que, cette année, il n'y aura pas d'augmentation d'impôts. C'est un point très important qu'il faut donc souligner. Nous restons à l'identique sur notre fiscalité. Et un recours – vous allez voir pourquoi – nécessaire à l'endettement mais qui reste très raisonnable ; on va le voir sur les *slides* suivants.

Sur les grands équilibres, vous voyez qu'en fait nos dépenses, d'une manière générale, sur le fonctionnement, augmentent de 4 %, ainsi que nos recettes. Ce sera présenté, je pense, en détail, mais, par exemple, sur les Ressources humaines, entre autres, le budget a été très raisonnable et très contenu, et aussi sur les charges à caractère général puisqu'elles ne sont que de 1,8 %. Ceci nous permet de dégager un autofinancement, ou ce que l'on appelle l'épargne brute, en augmentation cette année – mais cela, c'est plutôt positif – de 2 %, à 3 962 000.

À côté de cela, nous avons en investissement des dépenses de 18 350 000, en baisse par rapport à l'année dernière. Non pas en baisse mais tout simplement parce que, en fait, non pas parce qu'il y a moins de projet mais parce que le projet qui était essentiel sur l'année 2010, en termes de budget, je parle, c'est-à-dire la Médiathèque, avait effectivement augmenté considérablement en chiffres en 2010 parce qu'on était à 23 millions. Le fait que la Médiathèque touche à sa fin fait qu'effectivement notre budget d'investissement n'est que, mais quand même, de 18 350 000.

En recettes, vous voyez là aussi une baisse assez conséquente, puisqu'on était à 14 930 000 l'année dernière, presque 15 millions, et nous sommes cette année à 7 millions de recettes, tout simplement parce que, là aussi, l'année dernière, nous avons pu vendre le CTM pour 8 millions et quelques, donc on voit la différence en termes de recettes puisque, malheureusement, on ne peut pas le revendre deux fois !

Tout cela nous fait, en fait, sur l'investissement un besoin d'autofinancement qui augmente de 11 millions. Comme on a quasiment 4 millions d'épargne brute, nous allons avoir un besoin d'emprunt cette année en augmentation mais qui est – on va vous le montrer après – raisonnable de 7 117 000.

Voilà pour les grands équilibres.

L'indicateur synthétique, c'est intéressant de vous montrer qu'on reste dans des niveaux effectivement très raisonnables et très sains en termes budgétaires.

Notre épargne nette.

L'épargne nette, c'est donc notre épargne brute, l'autofinancement, moins ce que l'on doit en termes de remboursement du capital, est donc en hausse de 10 %. Donc, on est à 3 millions.

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2011 par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2010 est de 6 millions, puisqu'en fait, l'année dernière, nous avons procédé à un certain nombre de remboursements. Cela nous permet de calculer ce que l'on appelle la capacité de désendettement, c'est-à-dire que la Ville dégage une épargne et, tous les ans, on calcule combien d'années elle mettrait à rembourser son emprunt, en fait : sa capacité, donc son épargne nette, combien de temps elle doit mettre pour rembourser ses emprunts. Et on voit, en fait, que La Garenne-Colombes passe de 4,17 ans en 2010 à 2 ans – puisque c'est 6 millions divisés par 3 – de capacité de désendettement.

Sachez que le taux critique pour une Ville aujourd'hui, c'est 15 ans. Donc, quelque part, sur l'endettement, même si on doit l'augmenter puisqu'on doit faire un emprunt de 7 millions, on est dans des niveaux très, très, très raisonnables en termes de sécurité et raisonnables en termes d'endettement.

Le point suivant, qui est peut-être un peu moins visible – je suis désolé – mais qui était la preuve par A plus B, est un point important que je voulais préciser dans le budget : tous nos taux restent à l'identique. Là, on a utilisé l'état de notification envoyé par les impôts pour montrer, et c'est la nouveauté et c'est la petite technique à comprendre : notre taux facial, qui était jusqu'à présent de 11 et quelques, passe à 17,80 cette année, alors qu'on a dit qu'on n'augmentait pas les impôts. Je vous confirme : nous n'augmentons pas les impôts. Il s'agit, en fait, de la réaffectation de la taxe professionnelle et, entre autres, de la réaffectation de ce qui était donné jusqu'à présent au Conseil général, « reréparti » à la Ville. En fait, c'est des péréquations faites par l'État ; personne ne perd dans cette histoire. Mais l'affichage, en tout cas, et c'est ce qu'on montre, donc les taux 2010 sont à 17,80 alors qu'ils étaient à 11, donc l'affichage fait que notre taux augmente, alors que nous n'avons pas d'augmentation d'impôts. C'était à préciser et c'était ce que je voulais montrer.

*Slide* suivant : là, c'est une répartition qui va permettre de passer la main aux différents intervenants suivants, donc une répartition par type de secteurs entre l'investissement et le fonctionnement. Effectivement, on voit qu'il y a des points où on a l'impression que, entre guillemets, la Ville « n'intervient pas », style action économique ou intervention sociale, mais bien évidemment, en fait, il s'agit des limites de la compétence communale, c'est-à-dire qu'en fait, c'est repris par ou le Conseil général ou par la Région.

Cela va me permettre de passer la main aux différents intervenants. Je ne sais pas qui commence sur le budget.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Ballin.

J'ai la liste des adjoints, délégués, conseillers délégués, etc. Vous n'êtes que 17 à devoir faire une intervention, donc...

Non, vous n'avez pas un quart d'heure par personne, Madame Labrousse !

**M<sup>me</sup> Labrousse**

Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est M. Perrée.

**M. le Maire**

Monsieur Perrée, un quart d'heure par personne, ce qui nous porte à 3 heures du matin pour la fin de la présentation !

Ce que je vous propose, c'est d'abord, évidemment, nous faisons comme l'année dernière, et je crois que cela avait été une réussite : pas de présentation, je veux dire comptable... la comptabilité, on l'a sous les yeux. L'idée, c'est de savoir ce qu'on va faire avec l'argent. « Qu'est-ce qu'on va faire avec l'argent », pour parler un peu crûment. J'espère que vous tiendrez chacun dans un temps ramassé, genre 2 ou 3 minutes chacun, ce qui vous permettra ensuite de revenir, quand il y aura des questions qui seront posées, pour préciser un certain nombre de choses.

Madame Labrousse ?

**M<sup>me</sup> Labrousse**

Merci, Monsieur le Maire.

Je vous présenterai le service hygiène et sécurité.

Le budget de fonctionnement correspond aux dépenses obligatoires liées à la salubrité publique, c'est-à-dire un contrat pour la dératation, désinfection et la suite, les prélèvements et analyses dans le cadre de la légionelle, le contrat concernant la capture et la mise en fourrière des animaux errant sur la voie publique, la capture des pigeons et la mesure de la qualité des eaux souterraines, choses qui nous ont été demandées par la DRIRE du 95 au CTM à Bezons.

Au niveau de la sécurité dans les établissements recevant du public, le budget de fonctionnement correspond aux dépenses liées aux vérifications réglementaires et obligatoires lors de manifestations exceptionnelles.

En dépenses d'investissement, l'acquisition de petits matériels, de travaux d'office pour compte des tiers et l'entretien des piézomètres au CTM à Bezons. Le secteur fera l'objet de dépenses rendues nécessaires par l'activité et travaux d'office au compte des tiers.

Voilà pour le service hygiène en fonctionnement.

Maintenant, en recettes : les travaux d'office, bien sûr, pour le compte des tiers et la dotation générale de décentralisation. C'est tout pour le service hygiène.



**M. le Maire**

Merci, Madame Labrousse. Pour le logement ?

**M<sup>me</sup> Labrousse**

Le logement, ce sera encore plus court : la Ville acquitte des loyers et perçoit des loyers de ses bâtiments, bien sûr, et entretient des appartements. Les loyers sont à hauteur de 496 000 euros. Ces 496 000 euros représentent les locations des appartements et des parkings.

Pour le fonctionnement toujours, la Ville assure, bien sûr, l'entretien des immeubles, la maintenance des services, nettoyage, ascenseur, sécurité et incendie, pour un montant de 110 000 euros, et l'aide au secteur locatif pour un montant de 1 400 000 euros.

Voilà, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Merci, Madame Labrousse.

Qui vous a expliqué qu'il n'y avait presque rien pour le logement. Elle n'a fait que dépenser 1 400 000 euros ! Ce n'est pas grand-chose, n'est-ce pas ?!

**M<sup>me</sup> Labrousse**

On en a besoin pour le logement, je suis désolée.

**M. le Maire**

2 minutes 22 ! Ne soyez pas désolée, c'était ironique en vous disant que ce n'est pas une petite chose. Vous dites que c'est un petit rien, mais c'est un petit rien à 1 million !

Monsieur Hervo, ce n'est pas parce que M<sup>me</sup> Labrousse n'a pas utilisé ses 3 minutes que c'est reportable sur vous. (*Rires.*)

Allez-y, Monsieur Hervo ?

**M. Hervo**

Merci, Monsieur le Maire.

En matière d'urbanisme, le budget de fonctionnement de l'urbanisme s'élève à 260 000 euros cette année. Il est en doublement par rapport au budget de l'année dernière, tout simplement, non pas parce que les dépenses ont été multipliées par 2 mais tout simplement parce que la Direction financière a souhaité rattacher à ce budget les taxes foncières, les taxes sur les bureaux et les taxes sur les logements vacants acquittées par la Ville. Voilà pourquoi ce budget est double. Sinon, il est inchangé.

En matière de recettes de fonctionnement, un montant d'un peu plus de 1 300 000 euros, constitué presque exclusivement par la taxe additionnelle aux droits de mutation.

En dépenses d'investissement, un budget de l'ordre de 2 900 000 euros qui, cette année, ne comporte aucun versement de la Ville au budget de la ZAC pour participation aux équipements publics d'intérêt global sur l'ensemble de la commune, puisque la trésorerie de l'opération étant largement en ce moment excédentaire, il était inutile de l'abonder par un versement de la Ville, qui sera donc reporté à des années où il sera plus nécessaire.

Plus de 1 400 000 euros de participation aux opérations de logements sociaux : le CITL Les Lierres rue Raymond-Ridel, l'opération du « 51, Ridel » et les opérations de la Sablière sur la ZAC.

Et puis, pour des acquisitions : un ensemble de l'ordre du million d'euros pour des acquisitions si les occasions s'en présentent autour du secteur de la rue Pasteur et des acquisitions en ville en dehors de la ZAC, par exemple, pour poursuivre l'acquisition du 14 bis République ou d'autres acquisitions d'opportunités si elles se présentent.

En matière de recettes, le budget de l'urbanisme est à un peu moins de 1 900 000 euros, en forte baisse par rapport à l'année dernière, bien sûr, puisqu'il n'y a pas, comme l'a dit Jean-Philippe Ballin tout à l'heure, deux ventes du CTM ; il n'y en a eu qu'une !

L'essentiel... le poste principal de ces recettes a un peu plus de 1 million d'euros est constitué par la rétrocession de biens acquis par la Ville sur le territoire des Champs-Philippe, une rétrocession à l'aménageur de la ZAC.

En dehors de ces opérations purement d'urbanisme, deux projets significatifs... non, même un seul : la Médiathèque qui apparaît pour un peu plus de 1 300 000 euros qui sont réputés être le solde de l'opération qui se terminera sur l'année 2011.

Voilà, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Hervo.

Monsieur Perrée ?

**M. Perrée**

J'ai beaucoup de chance, je vais être donc beaucoup plus court, puisque le budget Culture n'englobe que le fonctionnement.

L'entretien des bâtiments, foyer des Arts et Loisirs, Mastaba, ainsi que des travaux de la Médiathèque sont imputés directement à la Direction des services techniques.

Donc, je vais vous parler du Conservatoire de musique qui a eu une augmentation cette année et une bonne gestion. L'association n'a toutefois pas de liste d'attente et a 627 adhérents. Les animations culturelles montent à 340 975 euros ; c'est un budget en diminution qui s'explique par l'organisation du « Centenaire de la ville » en 2010 mais qui ne sera pas renouvelé – on s'en doute ! – en 2011.

Dans le domaine culturel, la Ville s'engage à poursuivre une programmation qui ponctue tout au long de l'année, un calendrier pour les Garennois qui est très dense. On retrouve tous les ans le « Salon des vins du terroir », la Ferme, les festivités garennoises, la « Fête de la musique ». Pour le Mastaba : 37 450 euros qui montrent une bonne maîtrise du budget, tout en conservant les animations, les concerts qui ont de plus en plus de succès. On dénombre au moins 60 personnes à chaque concert. La Ville s'engage, de plus, à mettre en valeur le Mastaba en s'associant à des actions nationales : la « Nuit des musées », la « Nuit blanche », etc.

Les relations internationales, donc le jumelage : diminution du budget, puisque nous n'avons en projet pour 2011 qu'une petite chose, c'est l'organisation du forum franco-libanais qui aura lieu en octobre et une chose très importante qui est le jumelage avec Daroun-Harissa, une ville du Liban dont on a déjà parlé. On passera une délibération au mois de juin.

La Médiathèque : budget en augmentation en raison de l'ouverture, évidemment, de la Médiathèque, 115 530 euros.

Enfin, quelques frais pour les églises, puisqu'on devait transformer les églises en espaces culturels pour différents concerts, pour des auditions du Conservatoire de musique. Nous allons également étudier si l'orgue peut être réparé, dans quelles conditions et à quel prix.

Voilà un rapide petit schéma sur ce qui se passera pour la culture cette année.

**M. le Maire**

Merci infiniment, Monsieur Perrée.

M<sup>me</sup> Margaria : le dossier sera présenté par M<sup>me</sup> Labrousse.

C'est bien cela, Madame Labrousse ?

**M<sup>me</sup> Labrousse**

C'est cela. Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous présenter le budget de la petite enfance, en l'absence de notre collègue.

En dépenses de fonctionnement, nous avons, pour 2011, 70 000 euros en plus. Elles concernent 12 équipements pour 469 places agréées et réparties suivant les différentes crèches, que tout un chacun connaît ici. La délégation de service public pour la crèche Pierre-Sémard, donc une crèche qui a ouvert en 2010, avec 45 berceaux, génère à elle seule une augmentation de 150 000 euros en dépenses de fonctionnement.

Les recettes du service sont essentiellement des participations familiales, la CAF, le Conseil général et correspondant à l'accueil de la petite enfance. Elles augmentent de 26 000 euros qui correspondent, en particulier, à la perception en année pleine de la redevance d'occupation dans le cadre de la DSP Pierre-Sémard.

En dépenses d'investissement : ces dépenses correspondent au renouvellement du mobilier et des équipements des structures petite enfance hors travaux. Ce montant dépend des besoins et des urgences qui se déclarent dans les structures. Il est, pour l'année 2011, de 29 000 euros contre 68 en 2010.

Les travaux dans les crèches : le montant des travaux prévus s'élève à 102 000 euros, en augmentation de 24 000 euros par rapport à 2010. La tendance se confirme par rapport à 2010 :

- pour partie la réfection des locaux, la mise en accessibilité des locaux
- et pour partie l'entretien patrimonial et l'optimisation énergétique.

Voilà, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Merci, Madame Labrousse.

Monsieur Houtart, développement économique, les entreprises ?

**M. Houtart**

Merci.

Je vais en profiter, pour ce budget, pour vous parler rapidement de nos objectifs et de notre rôle dans cette délégation de développement économique.

En deux mots, en termes d'objectifs, l'idée, c'est :

- un, aménagement d'une vitrine économique moderne et attractive,
- deuxièmement, un accueil de nouvelles activités avec un objectif « un emploi pour un habitant »
- et une valorisation des futures parcelles à vocation industrielle, c'est-à-dire la reconversion de certaines parcelles.

Deuxièmement, notre rôle.

Notre rôle, il est :

- essentiellement d'être, en tant que Mairie, un interlocuteur privilégié des entreprises et en particulier pour notre territoire,
- deuxièmement, d'accompagner ces entreprises qui sont installées à La Garenne-Colombes *via* le « Club des entreprises » qui, d'ailleurs, concrètement, est en train d'avoir une réunion à l'étage au-dessus
- et de développer les animations à l'égard des entreprises.

C'est essentiellement cela parce que le budget en soi du « développement économique », qui, vous pouvez le regarder, est dans le « chapitre 011, fonction 94, nature 6232 », pour être très précis – je pense que vous avez tous retenu ! –, le budget est de 2 000 euros. Donc, notre rôle est essentiellement, dans la délégation économique, un accompagnement des entreprises pour arriver justement à ce que ces entreprises développent et créent de la richesse.

Voilà en quelques minutes, je dirais, nos objectifs et notre rôle pour La Garenne-Colombes.

Merci.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Houtart.

Madame Juvin-Marleix ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Merci, Monsieur le Maire.

Vous connaissez le caractère essentiel de ce poste dans l'élaboration du budget communal puisque les dépenses qui ont trait au personnel communal représentent grosso modo 50 % du budget des dépenses de fonctionnement, donc c'est dire le caractère essentiel de ce poste dans l'élaboration de ce budget.

L'augmentation de 2,13 % que nous vous proposons aujourd'hui traduit à la fois une bonne évaluation et une bonne anticipation de nos besoins. Je vise notamment le recrutement de volantes dans les écoles, qui nous permet d'éviter le recours systématique à du personnel pour remplacer les agents absents. Cela nous permet à la fois d'anticiper très correctement les choses et cela nous permet également d'envisager et d'anticiper un certain nombre de créations de postes que requiert l'évolution de notre ville ; je pense notamment à la prochaine ouverture de la Médiathèque, je pense notamment à une création de poste de jardinier pour consacrer l'obtention de notre « deuxième fleur », etc., enfin un certain nombre de postes qui seront naturellement proposés à l'avis du CTP, donc je ne vais pas trop développer sur ces points-là. En tout cas, le budget prévoit un certain nombre de créations de poste.

Je vous propose également de poursuivre dans la politique de titularisation de la Ville, en inscrivant 38 000 euros au budget à ce titre. Nous avons, au cours de l'année 2010, pu titulariser 16 agents et là, avec 38 000 euros, nous pourrions titulariser 19 personnes.

Je vous propose, enfin, de poursuivre, dans le cadre de notre politique de formation, c'est une politique de formation très forte, puisqu'aux dépenses de fonctionnement qui sont liées au paiement d'organismes extérieurs, la Ville continue naturellement à régler les organismes à hauteur de 210 000 euros de charge globale, qui nous permettent d'envoyer environ 300, un petit peu moins, 290-300 agents dans l'année en formation, ce qui leur permet d'évoluer dans leur carrière.

Voilà !

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Monsieur de Boutray ?

**M. de Boutray**

Merci.

En ce qui concerne le secteur des commerces et artisans à La Garenne-Colombes, on est sur la base d'un budget de l'ordre de 44 000 euros, donc un budget de fonctionnement. L'objectif de ce budget est, bien sûr, avant tout de maintenir notre tissu de commerçants et d'artisans à La Garenne-Colombes en les aidant et les assistant.

Le deuxième point, c'est effectivement d'essayer de lutter contre les locaux vacants. Donc, on va vraiment s'y atteler de façon à limiter au maximum les locaux vacants.

Bien sûr, le troisième point, c'est l'accompagnement de la dynamique commerciale et des animations commerciales, au travers des associations de commerçants qui sont au nombre de 2, plus 3 bientôt avec une nouvelle qui va se créer sur la place de la Fontaine.

Comment se répartissent ces 44 000 euros ? On ne va pas refaire des choses extraordinaires, on va dupliquer ce qui a bien marché l'année dernière.

Nous allons redupliquer l'aide que l'on va pouvoir apporter aux associations pour les encourager dans toutes les dynamiques et toutes les animations qu'elles pourront avoir sur l'année 2011.

En 2010, nous les avons beaucoup aidées sur les animations de Noël, avec les calèches et le Père Noël. Donc, sur l'année 2011, il y a de nombreux projets, donc nous avons dégagé un budget de 8 000 euros pour cela.

Nous allons dupliquer également la charte « qualité de service » qui est destinée aux commerçants et artisans de La Garenne-Colombes et qui est pilotée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Donc, pour un budget de 5 000 euros, l'année dernière, on a eu une soixantaine de chartistes, donc quelque chose de très positif et qui, tous les ans, progresse.

Notre fameux concours des « vitrines de Noël » qui va aller dans sa septième année cette année, pour un budget de 2 500 euros. Vous voyez, avec des moyens relativement modiques, on arrive à animer les trois secteurs de commerces au travers de ces victimes. Il y a également une tombola pour un budget de 500 euros.

Voilà globalement ce qu'on va consacrer pour le commerce et l'artisanat.

Nous avons budgétisé un budget de 7 000 euros pour faire une étude et avoir une photographie sur notre commerce actuel et identifier et voir ce que, à la suite de cette étude, on pourrait peut-être retravailler sur des prospections de tel ou tel commerce et des animations de telle ou telle rue. Nous allons missionner un cabinet pour faire cette étude.

Enfin, dernier point, qui est la Maison de l'Emploi, la MDE. Pour cette année, nous avons un budget de 16 910 euros. Je vous rappelle que la MDE fournit de la logistique, des supports, du capital et des moyens humains pour tout ce qui est la formation, les événements et, bien sûr, dans la création d'emplois au travers de la Maison de l'Emploi.

Tout cela représente un budget de l'ordre de 44 000 euros.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Monsieur de Boutray. C'était très clair.

Madame Raimbault ?

**M<sup>me</sup> Raimbault**

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir.

Le budget des Affaires scolaires est essentiellement un budget de fonctionnement dont le montant des dépenses s'élève à 2 254 000 cette année, soit une augmentation de 14 %, qui s'explique notamment par la mise en place du nouveau marché de la restauration, avec l'introduction du bio à 20 % dans les menus, soit 930 000 euros. L'évolution des effectifs de 1,2 % et l'application du coût de l'inflation font que les dépenses récurrentes telles que les transports prévus dans le service augmentent de 3 %, soit 243 000 euros, mais surtout par le rattachement des dépenses de fonctionnement du BEA de l'école Jean Jerphanion qui passe, à partir de cette année, dans le service des Affaires scolaires.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, elles restent stables : environ 1 383 000 euros qui, pour l'essentiel, regroupent les participations familiales pour les classes d'environnement et la restauration étude et goûter.

Les dépenses d'investissement, elles, s'élèvent à 270 000 euros, comprenant la part du capital du loyer du BEA de Jean Jerphanion.

Deux mots sur l'investissement des bâtiments.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement pour les bâtiments scolaires, le montant pour cette année est de 436 900 euros. Il comprend essentiellement :

- la rénovation intérieure de l'ensemble des structures, pour 297 100 euros, c'est-à-dire la réfection de couloirs de l'école élémentaire Renan et plusieurs classes à l'école Guest qui sont refaites totalement,
- la mise aux normes électriques et la sécurité incendie, pour 70 500 euros,
- l'acquisition de mobilier, pour 48 300 euros
- et une étude sur l'accessibilité de l'école élémentaire Voltaire et l'extension du réfectoire élémentaire maternelle Renan et élémentaire Renan, pour 21 000 euros.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Madame Raimbault.

Nous passons à M. Dubois : jeunesse, centres de loisir et centres de vacances.

**M. Dubois**

Merci.

Je vais, moi, vous présenter le budget des accueils de loisirs, des séjours, du service jeunesse et du Conseil des jeunes.

Concernant le service enfance, donc les accueils de loisirs, il s'établit à plus de 390 000 euros. Il permet d'assurer les garderies gratuites avant et après l'école, le financement des activités périscolaires à des tarifs modiques. Tout cela, c'est pour les accueils de loisirs. Cela permet également le fonctionnement des navettes de l'école Renan et du judo, d'assurer les « points sécurité école », d'organiser des activités sur les temps scolaires ou hors temps scolaires, comme le Cross des écoles et des courses. Avec une nouveauté cette année qui concerne un partenariat avec l'IFAC qui devrait permettre d'améliorer la formation des animateurs.

Sur la partie formation, il y a déjà un partenariat qui était né avec le Point d'Information Jeunesse et qui a permis de proposer des formations BAFA, pour 40 euros. Cela a été fait en 2010 et ce sera renouvelé en 2011.

Voilà pour la partie accueil de loisirs.

Je continue avec les séjours.

Je commence avec Houlgate. Le budget d'Houlgate est d'un peu plus de 200 000 euros. Il permet l'organisation des séjours de vacances et de l'entretien du domaine. Les travaux prévus cette année sont :

- l'amélioration de l'éclairage extérieur, pour 75 000 euros,
- des travaux de peinture, de papiers peints, pour 31 000 euros,

- l'achat de matériels pour le fonctionnement du centre,
- l'achat de matériels pour l'entretien des espaces verts.

Pour information, le régisseur est parti à la retraite. Il a été remplacé par Ghislaine Fortas qui était une directrice d'un centre de loisirs à La Garenne-Colombes. Et un cuisinier a été embauché.

En termes de chiffres, les chiffres clefs, Houlgate accueille, par an, un peu plus de 500 enfants répartis sur plus de 80 jours.

Voilà pour Houlgate.

Je continue avec les séjours extérieurs. Le budget est d'un peu plus de 131 000 euros. Ce budget permet le financement des séjours extérieurs pour répondre à la demande des familles, puisque Houlgate ne peut pas répondre à la demande de tous les jeunes. Ces séjours sont proposés sur un quotient familial spécifique et meilleur\*. Cela concerne un peu plus de 100 enfants l'hiver et à peu près 80 enfants l'été. La participation de la Ville s'élève entre 10 et 70 % selon les séjours.

Je continue avec l'Espace Jeunesse : La Garenne-Colombes continue ses actions en faveur des jeunes, grâce à l'Espace Jeunesse. Cette année, un effort particulier sera fourni pour les jeunes adultes des quartiers des Champs-Philippe avec l'ouverture d'une annexe au 109 rue Veuve-Lacroix, donc côté Champs-Philippe. Un des objectifs est de développer une politique de prévention générale et aussi de créer un nouveau lieu d'échange et d'animation pour les plus âgés, plus spécifiquement pour les plus de 15 ans.

Enfin, une autre entité très importante destinée aux jeunes est le Point d'Information Jeunesse qui connaît des résultats très encourageants, avec plus de 600 visites par an. L'objectif est la socialisation et l'autonomisation du jeune. Le budget du PIJ s'élève à un peu moins de 6 000 euros. Nous avons appris d'ailleurs ce matin le départ de Lilia Balah qui est l'informatrice jeunesse. Je voudrais juste la remercier pour le travail de qualité qu'elle a fourni et pour lui souhaiter une bonne continuation dans ses nouvelles fonctions.

Je continue et je termine avec le Conseil des Jeunes. Le budget est d'un peu plus de 10 000 euros. Il permet de financer les différentes actions du Conseil des Jeunes, notamment un projet humanitaire sur lequel ils travaillent depuis un peu plus d'un an maintenant. Cela financera également les élections qui auront lieu en novembre prochain, pour la 5<sup>e</sup> édition du Conseil des Jeunes.

Enfin, au mois de décembre, une visite est prévue à Auschwitz, comme cela avait été fait il y a cinq ans.

Voilà, j'ai terminé.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Le point suivant est abordé par M. Chaillet : vie associative, affaires générales, bâtiments communaux, administratifs, techniques.

**M. Chaillet**

Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons d'abord parler de l'état-civil.

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse : en 2010, on avait 11 000 et, en 2011, on n'a que 9 000, du fait qu'il n'y a eu qu'un seul scrutin en 2011 par rapport à 2010.

Les recettes de fonctionnement, en 2010, étaient de 78 000 et, en 2011, elles sont de 56 000. La participation de l'État aux dépenses liées à l'organisation de la mise sous plis et des scrutins : celle-ci explique la baisse de 22 000 euros de l'inscription des recettes.

Les dépenses d'investissement, pour l'état-civil toujours : en 2010, 44 000 ; en 2011, 35 000. Cela s'explique par la numérisation des actes d'état-civil (20 000) et l'aménagement d'un jardin du souvenir (15 000) ; ce sera obligatoire pour 2013.

Ensuite, je vais vous parler du CTM.

Les dépenses de fonctionnement, en 2010, étaient de 422 000. En 2011, elles sont de 393 000, donc en baisse de 7 %.

Les dépenses d'investissement sont dues principalement aux grosses dépenses : le renouvellement du parc de véhicules (60 000) et la scène mobile pour les événements extérieurs, des scènes que l'on monte un petit peu partout quand il y a des événements particuliers, pour 41 200.

Je vais vous parler des bâtiments administratifs, la Mairie uniquement : c'est le réaménagement de locaux pour améliorer les conditions d'accueil du public, pour améliorer les conditions de travail des agents, pour 129 200. C'est l'achat de mobilier, de 29 000. Au total : 158 200.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Monsieur Chaillet.

Point suivant, Madame Mangeard : solidarité emploi et personnes âgées, même si la présentation faite par M<sup>me</sup> Mangeard, du coup, vous n'avez pas le budget du CCAS.

**M<sup>me</sup> Mangeard**

Oui, je crois que, moi, cela va être très court.

En fait, le budget CCAS a été voté le 9 avril, donc là, j'ai simplement la petite portion du budget Ville du CCAS en dépenses de fonctionnements qui sont principalement des subventions accordées aux associations caritatives, pour un montant de 28 150 euros. Il faut ajouter à cela, je ne l'avais pas mentionnée, la mission locale, pour 20 000 euros. Il y a également l'école de la deuxième chance qui maintenant a été inaugurée et va commencer, je pense. Elle a déjà ouvert au mois de mars à Clichy. Nous, nous avons une participation pour 2011 de 4 048 euros. La journée « don du sang » parce que la Ville fournit l'alimentation (sandwiches) surtout pour les donneurs de sang, ce qui est tout à fait normal. Et sur le Plan canicule, nous avons tout le boitage, l'information pour les personnes âgées, puisque la stagiaire qui reste deux mois en juillet et août pour répondre aux appels et contacter les personnes âgées, nous avons un remboursement, c'est le Conseil général qui finance cette opération.

Nous avons cette année un remboursement à la Ville de Bois-Colombes pour le fonctionnement de l'Espace Insertion. Apparemment, elle a payé une quote-part qui n'était pas pour elle mais pour nous. Donc, comme nous sommes sympathiques, nous allons lui rembourser les 10 000 euros.

En recettes, il y a une recette de fonctionnement qui correspond à la participation du Conseil général, qui est très exactement de 188 750 euros.

Voilà pour le budget Ville du CCAS et il y a, je le mentionne parce que je l'ai appris, une nouvelle appellation : on n'appelle plus CCAS, on parle du Service des Actions Sociales et Familiales.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Je vous en prie. J'ai appris quelque chose !

Monsieur Dransart ?

**M. Dransart**

Bonsoir.

Concernant le budget du sport, je vais faire assez simple, puisque ce sont d'habitude de petits montants. Je vais simplement commencer par un zoom concernant la piscine avec, en fonctionnement, il n'y a pas de gros changement, 32 550 euros de dépenses, 6 188 en investissement et 54 000 en recettes. C'est pour la piscine.

Pour le reste des activités sportives, c'est, en fonctionnement 6 000 euros, en investissement 2 200 euros, donc de très petites sommes, et en recettes 32 000 euros qui correspondent à la location des gymnases et autres structures sportives.

Ce qui change cette année, et là, cela fait une très, très grosse modification, c'est pour cela que je vous ai présenté de cette façon, c'est qu'on a la participation financière de la Ville à la construction du gymnase qui est réaffectée à la Direction jeunesse et sport. Donc, on a 381 000 qui apparaissent d'un seul coup dans ce budget qui d'habitude est beaucoup plus faible que cela. Mais le plus important, c'est de voir comment l'action politique se traduit pour ce qui est du sport. C'est, pour moi, deux chiffres importants.

Le premier, c'est le montant des subventions accordées aux différentes associations, les 16 associations qui ont une pratique sportive. Cela représente un total de 972 000 euros, ce qui est quand même une très grosse somme,

Et puis, les autres dépenses qu'on va pouvoir trouver, notamment les travaux, dans différentes lignes budgétaires, pas forcément en sport, mais cela peut être aussi bien en bâtiments, espaces verts et ainsi de suite, qui sont cette année de l'ordre de 715 000 euros. Il y a un très gros effort qui va être effectué. Cela se traduit par des travaux dans toutes les structures sportives que vous connaissez, notamment si vous avez pu voir le gymnase Pierre Denis qui a été rafraîchi pendant les vacances de Pâques. On va avoir une dépense assez importante avec la refonte du terrain de football, le terrain synthétique, pour 500 000 euros. Avec les études, ce sera un peu plus, bien entendu. Et puis, la création d'un « cityfoot », d'un stade multisports au fond du stade Marcel Payen sur une partie qui n'était pas très bien exploitée, à hauteur de 50 000 euros, dans l'attente d'avoir des devis plus précis.

Voilà pour ce qui concerne le sport.

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Monsieur Dransart.

Je passe la parole maintenant à M. Butet.

**M. Butet**

Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues.

Je vais vous présenter le budget alloué à la police municipale. Je vais être encore beaucoup plus rapide que mon prédécesseur parce que la somme allouée est de 19 900 euros. Cette somme se répartit de façon suivante :

- premièrement, l'enlèvement prévu des véhicules, de l'ordre de 10 000 euros ;
- en deuxième poste, on a les attestations d'accueil, les mémentos et les documentations divers, qui montent à 1 500 euros,
- en poste 3, nous avons le poste radio, le renouvellement du matériel, la maintenance, l'achat des batteries et la redevance des fréquences, qui montent à 5 900 euros.
- ensuite, nous avons les timbres amendes (les carnets de contravention, autrement dit) qui montent à 1 000 euros
- et le renouvellement des fournitures, des petits équipements (sifflets, gants, chasubles, casques pour les scooters et les vélos, et les menottes), pour 1 500 euros.

**M<sup>me</sup> Mangeard**

Menottes !

**M. Butet**

J'ai terminé. Je suis donc à 19 900 euros. Le budget est en équilibre.

**M. le Maire**

Monsieur Butet, merci pour cette précision.

Bien entendu, les services de la police municipale – j'aperçois Monsieur Trebern au fond de la salle, donc je fais attention à ce que je dis –, ce n'est pas 19 000 euros, il y a deux ou trois frais annexes : les salaires, des locaux, enfin, deux ou trois choses.

Madame Lioret ?

**M<sup>me</sup> Lioret**

Merci, Monsieur le Maire.

Concernant les espaces verts, en fonctionnement en dépenses, nous avons le montant de 425 300 euros. C'est un chiffre légèrement en baisse par rapport à 2010 parce qu'il y a la prise en charge de l'élagage de 40 000 euros en subvention du Conseil général.

Ensuite, nous allons passer en investissement en dépenses, qui correspondent à 200 600 euros. Je vais vous donner les quelques travaux importants qui auront lieu en 2011 : les études et maîtrise d'œuvre pour Jean Jerphanion (30 000 euros), également la mise en place de nouveaux sanitaires au square Guy Môquet, pour 100 000 euros.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Merci, Madame Lioret, qui a été discrète et qui n'a pas parlé de sa « deuxième fleur ». Il faut le dire, Madame Lioret, vous avez une « deuxième fleur » quand même !

Madame Thimel ?

**M<sup>me</sup> Thimel**

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir.

Moi, je ne vais vous parler que de dépenses de fonctionnement pour la collecte et traitement des déchets. Il y en a pour 3 286 202. Cela concerne la collecte des déchets, location des conteneurs, installation des puces sur les bacs, traitement des déchets, redevance SYELOM-SYCTOM, fourniture des sacs de déchets verts, fourniture de lecteurs de puce sur les bennes. Cette année, nous avons une augmentation de 0,20 % qui est due aux formules de révision des contrats et une augmentation également du SYCTOM. Par contre, pour le renouvellement des conteneurs, on est passé de 190 000 l'année dernière à 80 000 cette année.

En recettes de fonctionnement, il s'agit des redevances de déchets industriels, du soutien à la tonne du tri sélectif et des taxes d'enlèvement des ordures ménagères.

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Madame Thimel.

Je passe la parole à M<sup>me</sup> Gaillabaud.

**M<sup>me</sup> Gaillabaud**

Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Je vous parlerai donc aujourd'hui du budget voirie.

En ce qui concerne le fonctionnement, nous avons une augmentation maîtrisée de 964 000 euros, en hausse de 5,5 % par rapport à l'année dernière. Essentiellement, ce sont des contrats qui ont été reconduits pour l'entretien général de la voirie. Nous avons des contrats tels que :

- UFS pour 220 000 euros, pour les voiries,
- le marquage au sol avec Fourlon, pour 50 000 euros,
- Spie pour l'éclairage public, 175 000 euros.

À côté de cela, nous avons également une subvention d'exploitation pour la DSP parking de 270 000 euros en redevance annuelle. Le reste des dépenses concerne essentiellement la fourniture et la pose de décorations de fin d'année, plus les interventions sur l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, elles se situent aux alentours de 521 000 euros. Ce sont essentiellement des droits d'occupation du domaine public pour 110 000 euros, des droits de stationnement pour 215 000 euros et des redevances pour occupation du domaine public pour 91 000 euros, sans compter la redevance de marchés alimentaires Lombard et Guérin pour 85 000 euros ; grosso modo, les mêmes sommes... enfin, une petite augmentation de 7,2 % quand même, pardon, qui correspond à l'augmentation de la tarification du stationnement payant.

Parallèlement au fonctionnement, nous avons des dépenses d'investissement. Outre les grands projets que développerait M. Hervo – je ne sais pas –, je parlerai des miens. Il y aurait des études de relevés topographiques pour 5 000 euros et également des frais, tels que les enfouissements des réseaux, 400 000 euros, des travaux en ce qui concerne la moyenne tension, 220 000 euros, la basse tension, la fermeture du secteur Augustine, pour 200 000 euros. Également 120 000 euros de mobiliers

urbains, fourniture de mobiliers pour barrières, potelets, bornes de propreté – nous allons avoir 30 corbeilles supplémentaires – et des fournitures de panneaux de signalisation, des fournitures de guirlandes.

Donc, grosso modo, la même politique que l'année dernière.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Merci, Madame.

Nous avons fini la présentation thématique, après une présentation générale par M. Ballin. La discussion est ouverte. Qui veut la parole pour à la fois des questions ou des remarques ou des déclarations ?

Monsieur Macé, je vous en prie, allez-y ?

**M. Macé**

Mes chers collègues, deux questions sont posées ce soir quand on étudie le Budget primitif.

La première concerne : est-ce que ce budget répond aux attentes et aux préoccupations des Garennois ?

La deuxième question : ce budget correspond-il à des dépenses et à des recettes gérées avec rigueur ? Est-ce que chaque euro dépensé l'est, dépensé, comme il faut, étant donné, je le rappellerai, comme toujours, que ce que nous gérons ce soir, dans le cadre de ce Budget primitif, concerne l'argent des Garennois et non pas l'argent des élus ?

Donc, ce soir, je voudrais tout d'abord intervenir sur le premier point, c'est-à-dire : est-ce que ce budget est un budget qui répond aux attentes de nos concitoyens ?

Je remarque que, dans ce budget, il y a un certain nombre d'oublis.

Le premier concerne ce que nous dénonçons depuis des années et qui n'est toujours pas mis en place, à nos yeux, correctement : le quotient familial sur la restauration scolaire. Ce soir, M<sup>me</sup> Raimbault ne nous propose rien en termes d'évaluation, en termes de prise en compte de nos remarques, en termes de méthode de travail, pour aboutir à autre chose que ce que vous nous avez proposé durant l'année scolaire 2010-2011. Nous sommes toujours dans une situation d'attente et, malheureusement, nous notons que nous sommes la dernière Ville du 92 à ne pas mettre en place un véritable quotient familial dans ce domaine-là.

D'ailleurs, et M<sup>me</sup> Mangeard pourra n'être que d'accord avec moi, nous avons aussi discuté, dans le cadre du budget du centre communal d'action sociale, de la non-prise en compte des revenus des seniors par rapport aux sorties et je crois qu'un projet va pouvoir être mis en place sur cette question...

*(M<sup>me</sup> Mangeard acquiesce.)*

... qui marque bien que cette question est importante par rapport aux différentes soit restauration scolaire soit prestations offertes aux personnes.

Un autre poste de dépenses, dont M. Chaillot nous a parlé tout à l'heure, concerne la vie associative. Comment faire croire, Monsieur Chaillot, ce soir que la vie associative est une des préoccupations importante de votre majorité quand nous voyons une baisse totale des crédits proposés de près de 8 % ?

En effet, les chiffres nous indiquent que, l'année dernière, la Ville avait octroyé pour 1 905 000 euros de budget aux différentes associations et, cette année, ce chiffre n'est que de 1 755 000. Quand nous savons tous, puisque nous fréquentons régulièrement les différentes animations de notre ville, l'importance de la vie associative, du lien social créé par les différentes associations de notre ville, ce signe donné ce soir par votre majorité ne peut être qu'inquiétant.

En ce qui concerne maintenant les dépenses de personnel, qui ont été présentées par M<sup>me</sup> Juvin-Marleix, comment faire croire, là aussi, qu'en augmentant la masse salariale que d'un peu moins de 2 %, vous mettez à cœur et au cœur de vos préoccupations le service public local ? Évidemment que non !

Quelques chiffres d'ailleurs le démontrent. Au 31 décembre 2010 – c'est dans votre document –, 73 postes ne sont toujours pas pourvus. Ce chiffre était de 62 au 31 décembre 2009. Donc, on a un chiffre en augmentation par rapport aux postes vacants. En ce qui concerne aussi la précarisation des emplois, elle est aussi en augmentation puisque vous êtes passés de 133 emplois de non-titulaires à 163. Voici comment vous appliquez à La Garenne-Colombes le statut de la Fonction publique territoriale.

Enfin, autre chiffre inquiétant qui continue à être élevé, c'est évidemment le chiffre pour le paiement des allocations pour perte d'emploi. Je n'aurai pas la cruauté de rappeler qu'en 2001, ce chiffre était de 38 000 euros ; il est aujourd'hui à 410 000 euros.

Ensuite, est-ce que ce budget marque la rigueur nécessaire et marque la bonne gestion des deniers publics ? Sur ce plan-là aussi, et malheureusement, nous ne pouvons que constater que, Conseil après Conseil, nous sommes en train de régulariser des opérations qui ne se font pas correctement par rapport à l'application du Code des marchés publics. Il y a eu un certain nombre de délibérations. Deuxièmement, nous payons vos erreurs de non-application des textes réglementaires en ce qui concerne un certain nombre d'opérations d'investissement.

Je vais commencer en prenant quelques exemples ; je vais commencer par la Médiathèque.

On ne va pas se rappeler les différents épisodes de la Médiathèque, on en voit le bout du tunnel, si on peut dire ! Moi, ce que je constate aujourd'hui, c'est que vous nous proposez une autorisation de programme de 5,2 millions ; elle était en 2008 de 2,5 millions ; donc, nous sommes à 100 % d'augmentation de l'autorisation de programme.

Ensuite, le parking souterrain, place de la Liberté, on voit là aussi que, pour la deuxième année consécutive, vous nous proposez des paiements à la société qui a été retenue par vos soins, qui est la société Spie Autocité, tandis que nous attendons – on en a parlé, rappelez-vous, dans différents conseils municipaux – les justificatifs de ces dépenses.



En ce qui concerne maintenant le Centre Technique Municipal, dont je crois que c'est M. Chaillet qui nous en a parlé aussi en termes de dépenses, là aussi, que constatons-nous ? 1 million d'autorisation de programme en 2008 ; cela se termine aujourd'hui à 2,4 millions ; sans parler – et cela, vous ne nous avez rien dit, Monsieur Chaillet – des coûts induits de fonctionnement par les différents allers-retours dans la journée entre Bezons et La Garenne-Colombes où aucun chiffre ne nous est communiqué sur ces heures passées dans les transports pour venir à La Garenne-Colombes.

En ce qui concerne maintenant la ZAC des Champs-Philippe, qui est une des nouveautés du budget 2011 – pas la ZAC en tant que telle, mais ce qui est en train d'évoluer d'un point de vue gestion de la ZAC –, deux chiffres que vous nous proposez ce soir : tout d'abord, près de 600 000 euros à payer, pour l'instant ; je pense qu'il y a des négociations, mais en tout cas, ce que vous avez inscrit, c'est 600 000 euros à payer pour mettre fin à la convention d'aménagement avec la SEM 92, donc 600 000 euros qui seront payés, si c'est ce montant-là, ou un autre d'ailleurs, en pure perte pour la Ville.

Enfin, un autre type de dépense pour créer l'établissement public local d'aménagement, à hauteur de 300 000 en termes de capitalisation où, d'ailleurs, vous nous annoncez déjà, dans les différentes commissions, que vous n'avez pas pu trouver une autre façon de travailler, en tout cas à ce jour, parce que personne n'a voulu venir travailler sur cette opération. Vous aviez, vous nous l'avez dit d'ailleurs, sollicité la Ville de Bois-Colombes qui a refusé, ce qui d'ailleurs en dit long en termes de collaboration entre les différentes collectivités territoriales.

Je vais profiter de la présentation que vous avez eue, mes chers collègues, pour la reprendre sur un certain nombre de points que vous nous avez évoqués.

Je voudrais tout d'abord, Madame Labrousse, dans votre délégation, pas la deuxième présentation mais la première évidemment, constater que vous ne nous annoncez pas ce soir une décision qui nous aurait fait plaisir, à l'opposition municipale, qui concerne la création de la Commission municipale d'attribution des logements sociaux, ce qui financièrement n'a aucun coût mais qui aurait été une bonne nouvelle. Je vois que, ce soir, nous n'avons toujours pas cette bonne nouvelle. Espérons que cela arrivera un jour !

En ce qui concerne M. Hervo, je constate que, dans votre budget, vous ne parlez ni du gymnase Pierre Denis, non pas ce qu'a fait M. Dransart, en termes de rénovations partielles, réalisées – ce que vous nous avez dit – pendant les vacances de Pâques, mais du futur projet de reconstruction de cet équipement public. Toujours rien là-dessus !

Toujours rien non plus, Monsieur Hervo, sur l'étude qui a été menée au cimetière communal sur les travaux paysagers où, pour l'instant, cette opération est au point mort depuis, de mémoire, au moins trois ans. Je ne peux que vous encourager à aller visiter le cimetière de Courbevoie, si vous ne connaissez pas, et les aménagements qui ont été réalisés, ainsi que celui d'Issy-les-Moulineaux, où les aménagements viennent d'être réalisés depuis un an.

En ce qui concerne M. Perrée, je souhaiterais, Monsieur Perrée, je pense que vous allez prendre cela à cœur, vous connaissant, que la Médiathèque et l'ouverture de la Médiathèque soient marquées par des signes forts en ce qui concerne des investissements à réaliser, en particulier tout ce qui concerne le fonds (le fonds de livres, le fonds de CD). Ce n'est pas avec l'augmentation de 8 % que vous annoncez dans le budget que nous allons y arriver. Il y aura des mètres carrés supplémentaires, donc des possibilités pour nos concitoyens d'avoir un accès plus important à ces différents médias.

En ce qui concerne M<sup>me</sup> Margaria mais indiqué par M<sup>me</sup> Labrousse dans sa délégation à notre collègue, je constate aussi, et cela aurait été là une dépense supplémentaire mais, à notre avis, indispensable, qu'un relais d'assistantes maternelles n'est toujours pas prévu dans notre ville, ce qui me paraît dommage, ce que d'autres villes ont. Et, en plus, c'est une structure aidée aussi bien par la CAF que par Conseil général qui revient, par rapport à la Ville, à un coût relativement modeste.

En ce qui concerne M<sup>me</sup> Juvin-Marleix, je vais compléter mon propos de tout à l'heure, je constate que vous suivez au centimètre près, si je puis dire, les décisions du gouvernement actuel de ne pas augmenter le point de l'indice. Mais cela, vous n'y pouvez rien.

#### **M. le Maire**

C'est une loi.

#### **M. Macé**

En revanche, ce que vous auriez pu nous proposer ce soir, ce qui aurait fait chaud au cœur, à mon avis, aux différents agents municipaux, c'est de quelle manière vous allez tenter, vous, Ville, parce que vous avez la possibilité de le faire, d'améliorer le régime indemnitaire, étant donné que si le gouvernement avait décidé d'augmenter le point d'indice, il aurait bien fallu trouver l'argent. Donc, il y avait des possibilités, vu que le point d'indice n'augmente pas, de combler cette décision par une volonté importante de maintenir le pouvoir d'achat vis-à-vis des agents municipaux. Je constate ce soir, Madame Juvin-Marleix, que vous ne faites aucune proposition en ce sens.

En ce qui concerne M<sup>me</sup> Raimbault maintenant, je reviens sur les questions scolaires, vous ne nous avez pas dit, et je ne sais pas si la décision est définitive : qu'en est-il de la carte scolaire 2011-2012 sur notre ville ? Est-ce que la fermeture d'une classe annoncée à l'école Voltaire élémentaire est donc maintenue ou non *via* les décisions de l'Inspection d'académie ? Nous constatons aussi que le BEA de l'école Jean Jerphanion, par rapport aux différentes décisions prises en ce qui concerne les secteurs scolaires, aboutit à une opération où, jusqu'à maintenant, cette école n'a été utile que pour une seule classe réellement créée dans le cadre de notre ville. Aussi, dans ce cadre-là, beaucoup d'argent de perdu pour pas grand-chose !

En ce qui concerne M. Dubois, vous nous avez annoncé, et je ne peux que m'en réjouir, que la formation des animateurs doit être poursuivie. Je constate que, dans le cadre du budget, il y a évidemment à maintenir cet effort et à l'amplifier.

J'en profiterai, Monsieur Dubois, pour vous dire : commencez aussi à stagiairiser et, ensuite, à titulariser les agents d'animation. Essayez aussi de recruter quelques animateurs pour diriger les centres de loisir quand, en particulier, un poste est devenu vacant suite à la nomination de l'agent qui est parti travailler à Houlgate.

En ce qui concerne M. Chaillet maintenant, par rapport au CTM, je redis ce que je vous ai indiqué tout à l'heure : vous nous indiquez une baisse que vous ne nous avez pas expliquée – je trouve cela dommage – de 7 % des crédits octroyés au CTM. J'aurais aimé avoir quelques explications par rapport à cela parce que je pense que c'est un élément important. On a mis en place un nouvel équipement. Comment se fait-il que, deux ans après son inauguration, on aboutit à des baisses de crédit ?

En ce qui concerne l'aménagement des locaux de la Mairie, je voudrais, Monsieur Chaillet, que vous n'oubliez pas le bureau de l'opposition que nous attendons depuis 2008 ! J'espère que, dans les mètres carrés qui se sont libérés, l'opposition, avec notre collègue Christophe Conway, nous arriverons enfin à trouver... je ne sais pas... 10 mètres carrés. Cela ne me semblerait pas une demande insurmontable quand des mètres carrés se sont libérés de cette manière-là à l'Hôtel de Ville.

En ce qui concerne maintenant M<sup>me</sup> Lioret, je ne peux que me féliciter, Madame Lioret, du début de rénovation du square Guy Môquet, qui passe évidemment par les sanitaires. Au-delà de cet aspect important, il y a l'aspect de l'aménagement global de ce square à réaménager et nous en avons déjà parlé et nous avons déjà fait cette proposition il y a quelque temps.

En ce qui concerne M<sup>me</sup> Thimel, vous avez passé sous silence, Madame Thimel, mais c'est un peu normal, que nous sommes la Ville qui a la TEOM la plus élevée du département. Il faut le dire de temps en temps, Madame Thimel. Je sais bien que c'est compliqué politiquement à assumer, mais nous avons effectivement la TEOM la plus importante et je constate qu'elle restera la plus importante du département avec un taux de 8 %, que vous ne proposez pas d'ailleurs de diminuer. Nous avons aussi dit là-dessus qu'il y avait certainement à réfléchir par rapport à cette question-là.

Enfin, en ce qui concerne M<sup>me</sup> Gaillabaud, vous poursuivez dans la DSP parking place de la Liberté, tandis que vous savez très bien qu'il y a des contentieux en cours et qu'il n'est absolument pas raisonnable de continuer à verser des sommes à Spie Autocité. On est déjà aussi intervenus lors du dernier Conseil Municipal sur cette question. Ne renouvelez pas l'opération de la Médiathèque, vous avez bien vu que c'est un désastre financier pour la ville, donc arrêtez tant qu'il est temps parce qu'il est encore temps de dépenser de l'argent à tort et à travers, et attendez les jugements avant de continuer ou d'arrêter – je pense que ce sera plutôt d'arrêter – cette opération pour l'avenir.

En ce qui concerne maintenant ce que vous nous avez dit en ce qui concerne les potelets, les corbeilles, etc., nous ne pouvons que nous en féliciter. C'est ce que nous demandions depuis quelques années. Donc, enfin, donc je crois qu'on est dans une deuxième tranche.

**M. le Maire**

Ah, un point !

**M. Macé**

Je souhaiterais, Madame Gaillabaud, vous qui avez pris cette délégation de la voirie il y a quelque temps, que vous nous proposiez d'ici la fin du mandat, un programme pluriannuel d'investissement de rénovation des voiries de la ville.

J'en profiterai d'ailleurs, et reprenant ce que dit aussi souvent notre collègue Christophe Conway, nous attendons toujours le programme pluriannuel d'investissement. Je crois, malheureusement, que, comme nous sommes à la moitié du mandat, notre vœu sera non exaucé d'ici 2014 parce qu'il serait temps, en tout cas, de s'y atteler.

Voici, mes chers collègues, nos quelques remarques sur le Budget primitif 2011.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé. Vous êtes en forme ! J'ai relu avant de venir, parce que je vous connais un peu maintenant... on se connaît tous les deux ! J'ai relu ce que vous avez dit en 2007, en 2008, en 2009, en 2010 et c'est curieux, j'ai retrouvé exactement ce que vous aviez dit en 7, 8, 9, 10 ! J'attends avec impatience votre déclaration de l'année prochaine !

Peut-être quelqu'un veut-il prendre la parole, après M. Macé ? C'est difficile !

Monsieur Ranji, je vous en prie ?

**M. Ranji**

J'ai l'arrogance de me permettre de parler après Christophe Macé, même si je sais qu'il a placé le niveau assez haut. Mais juste pour revenir par rapport à ce que...

**M. le Maire**

Il est bien ! (*Rires.*)

Il a de l'avenir dans la section socialiste, lui, il ira loin !

**M. Macé**

Il en a déjà.

**M. Ranji**

Ne vous inquiétez pas pour mon avenir !

**M. le Maire**

Il ira loin !

**M. Ranji**

Juste pour revenir par rapport à ce que vous venez de dire à l'instant concernant les interventions de Christophe Macé, vous dites que c'est à peu près les mêmes depuis quelques années maintenant, malheureusement, on ne peut que le déplorer, c'est peut-être aussi parce que les choses n'ont pas changé à La Garenne-Colombes, elles n'ont pas évolué favorablement.

Mais ce n'était pas l'objet de mon intervention.

**M. le Maire**

Monsieur Ranji, je vous interromps. Vous avez remarqué que, quand je vous ai dit 2007, 2008, 2009, 2010, il se trouve qu'il y a eu une élection municipale entre les discours, donc, curieusement, les Garennois ne vous ont pas suivis, mais ce n'est pas très grave !

**M. Ranji**

Vous auriez pu remonter plus loin encore, mais là n'est pas la question.

**M. le Maire**

C'est vrai.

**M. Ranji**

J'avais quelques questions à poser d'abord à Baptiste Dubois. J'ai appris par ce que vous venez de dire que Lilia Balah va quitter la Ville. C'est dommage ! Ce qu'on peut lui souhaiter, c'est bon courage !

Et ce qu'on peut nous souhaiter, c'est de trouver quelqu'un d'au moins aussi compétent qu'elle pour l'avenir.

Ensuite, tout à l'heure, vous parliez d'un BAFA à 40 euros. Je voulais savoir quels étaient les critères pour pouvoir y prétendre, premièrement, et, deuxièmement, à combien de personnes cela s'est appliqué l'année dernière et, éventuellement, en perspective pour cette année.

Ensuite, sur l'annexe qui va être ouverte dans le quartier des Champs-Philippe, je voulais savoir tout simplement quelles activités y seront proposées.

Ensuite, à M. Dransart ou peut-être à M. Hervo, pour compléter un peu ce qu'a dit Christophe Macé à l'instant, c'est que vous nous avez parlé d'un rafraîchissement qui a eu lieu pendant ces vacances au gymnase Pierre Denis. Je voulais savoir si c'était simplement cela qui va être fait ou s'il y aura une destruction, un aménagement beaucoup plus important de ce gymnase.

Après, tout à l'heure, je n'ai pas très bien compris, vous avez parlé d'une somme de 500 000 euros concernant le stade de Marcel Payen. Je voulais savoir exactement si on allait retirer le terrain synthétique et si on allait mettre un autre type de terrain.

Je vous remercie pour vos réponses.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Ranji.

D'autres remarques ? On va regrouper les questions ; comme cela, on fera un prix de groupe, chacun répondra à toutes les questions qui lui ont été posées. D'autres remarques ou pas ?

Monsieur Conway, vous vouliez prendre la parole ?

**M. Conway**

Oui. Pareil, je vais poser des questions.

La première, cela concerne... Je vais commencer par, évidemment, le rappel de la taxe d'ordures ménagères, dans laquelle je suis déçu qu'on n'ait pas pris acte des discussions qu'on a eues sur les différentes pistes évoquées de trois ou deux collectes par semaine, de la sortie des conteneurs des immeubles, sur lequel vous aviez notamment, pour ce seul poste-là, chiffrer, Monsieur le Maire, cette mesure à 500 000 à 600 000 euros. Je ne vois pas un bilan là-dessus et pourquoi le budget continue d'augmenter.

J'avais une question qui concernait aussi au niveau du personnel, par rapport à l'année dernière, c'est Budget primitif à Budget primitif... C'est l'état du personnel au 31 décembre quand même. Je voudrais avoir des explications concernant la police municipale, dans la mesure où il y avait 11 personnes fin 2009 et il y en a 8 maintenant, et avec au moins 4 postes non pourvus, donc je voudrais avoir des explications.

Ensuite, il y avait... C'est des points très précis qui sont dans les différents documents. Page 38, c'était dans l'analyse par fonction dans les Services généraux, administration publique locale, il y a des produits exceptionnels pour 1 667 000 euros. Je voudrais savoir de quoi il s'agit.

Ensuite, il y a, page 20, dans la section de fonctionnement au niveau des recettes, des commissions qui passent de 95 000 euros à 161 000, donc pareil, je voudrais savoir de quoi il s'agit.

J'explique aussi toutes ces questions, pour que ce soit clair pour tout le monde : je ne suis pas membre de la Commission des finances, donc je n'ai pas eu l'occasion de pouvoir poser les questions, puisque le budget ne m'a été remis que cinq jours francs avant cette séance, alors que ce document était disponible depuis le 14 avril, date de la Commission des finances.

Ensuite, il y avait, page 11, dans les dépenses d'investissement, des montants qui sont en hausse pour les immobilisations financières et la participation aux créances, donc c'est peut-être la conséquence des changements comptables, mais je voudrais avoir une précision là-dessus : donc sur le chapitre 26 pour 300 000 euros et le chapitre 27 qui passent de 372 000 à 544 000 euros.

J'avais une remarque sur l'action économique. Je n'ai pas bien compris. Il y avait deux interventions, me semble-t-il, sur cet aspect-là : une d'Arnaud Houtart et une de vous-même (*s'adressant à M. de Boutray*).

*A priori*, le montant du budget est de 87 000 euros au total. La remarque que je faisais, c'est que cette action est entièrement financée par les produits des marchés, en fait. Les 85 000 euros financent les 87 000 euros du budget.

*(M. de Boutray acquiesce.)*

Je trouve dommage qu'il n'y ait plus de personnels affectés à cette démarche-là parce que, quelle que soit la bonne volonté, c'est un travail qui demande, je pense, de la présence et du suivi.

Dans l'action économique également, vous avez évoqué la perspective d'une étude de 7 000 euros pour un peu mener une action dans ce domaine-là. J'aurais bien voulu avoir un compte rendu de ce qu'avait déjà donné le logiciel que vous aviez mis en place, avec le diagnostic des commerces existants.

Enfin, et je vais centrer là-dessus, je reviens sur le parking et j'essaie de retrouver dans le budget les traces de différents postes.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, je retrouve 220 000 euros de dépenses subventions de fonctionnement. Ces 220 000 euros correspondent... Je ne sais pas à quoi ils correspondent exactement ; est-ce qu'ils correspondent à la subvention d'exploitation ?

Pareil, vous avez les 242 000 euros qui sont dans les subventions d'équipements versées.

Au niveau du parking, vous avez, en fait, dans le contrat, où je rappelle que vous n'avez négocié avec Spie que le report de l'effet des dates de limite de construction du parking et vous vous êtes abstenus de revoir les autres clauses concernant notamment les subventions d'exploitation, les contrats d'entretien et de maintenance et l'exploitation des parkings existants. On retrouve cela dans le budget pour un certain nombre de montants. Je m'étonne que... peut-être que, là aussi, c'est lié à un changement d'affectation : vous avez les fameux 242 000 dont on a parlé au Conseil Municipal du 31 mars. Au Budget primitif précédent, on ne retrouve pas de sommes versées précédemment alors que, normalement, il y avait 650 000 euros de versés. Et je ne retrouve pas trace non plus de l'entretien et maintenance ; je voudrais savoir dans quel poste c'est.

Enfin, sur le parking, page 78, vous avez mentionné l'état des autres engagements donnés. En réglé sur la subvention d'équipements, vous mettez 357 255,34 euros et, pour cette année, on retrouve les 242 000. Ce montant-là, ces 357 000, je ne vois pas à quoi ils correspondent par rapport au contrat.

Enfin, je voudrais aussi avoir un bilan de ce qui a été fait au niveau des amendes de police : quel est le réalisé par rapport aux 150 000 qui sont faits, sachant qu'il y a quelques années c'était une somme bien inférieure ?

Dernière question : page 17, il y a des charges exceptionnelles qui passent de 2 000 euros à 81 600 euros. Je voudrais savoir également de quoi il retourne.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Conway.

Monsieur Fouliard, vous vouliez prendre la parole ? Mademoiselle Naturel ? Vous vouliez la parole ?

*(Dénégation de M. Fouliard et M<sup>lle</sup> Naturel.)*

Bien, on va essayer d'organiser tout cela parce qu'il y a beaucoup de questions.

D'abord, je voulais simplement vous faire remarquer, Monsieur Macé, un deuxième point : c'est que vous n'avez évoqué que des questions de dépenses, jamais un mot sur les recettes. C'est quand même important dans un budget parce qu'il faut mettre des recettes en face des dépenses.

J'ai essayé de lister le maximum de ce que vous avez dit. Vous avez dit beaucoup de choses, les uns et les autres.

Peut-être d'abord, Monsieur Dubois, il y a plusieurs questions qui vous ont été posées. Vous pouvez y répondre ? Le plus brièvement possible parce qu'on ne va pas refaire le DOB et tout cela, mille choses qu'on a déjà dites ici.

**M. Dubois**

Comme à mon habitude !

Concernant le départ de Lilia, je voudrais déjà dire que je partage entièrement le sentiment de M. Ranji. J'espère qu'on retrouvera quelqu'un d'aussi impliqué que Lilia.

Concernant le BAFA, les critères pour pouvoir bénéficier du tarif pour la formation BAFA sont les critères qui sont imposés par le FIJ, puisque cela a été financé dans le cadre d'un fonds d'insertion des jeunes collectif, donc financé par le Conseil général. Les critères sont au moins au nombre de quatre : il fallait que cela s'inscrive dans un projet professionnel, il y avait des conditions de ressources, il fallait habiter le département et il fallait être âgé de moins de 26 ans. Le nombre de personnes formées, de mémoire, c'était entre 13 et 14 personnes, mais parmi ces 14 personnes, toutes n'étaient pas éligibles au FIJ. Je crois que c'est 7 ou 8 qui ont bénéficié du financement de leur BAFA par ce FIJ.

Concernant l'annexe, pour le moment, c'est destiné aux plus de 15 ans, on ne sait pas encore comment va s'articuler le fonctionnement de l'annexe de l'Espace jeunesse. Ce qu'on souhaite, c'est en fait séparer les publics : moins de 15 ans, plus de 15 ans. Donc l'annexe serait plus particulièrement destinée aux plus de 15 ans, avec des activités plus adaptées à leur âge. L'annexe n'a pas encore ouvert. Le mobilier a été installé la semaine dernière. On est en train de travailler sur la partie pédagogique de l'annexe, mais ce n'est pas encore établi.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Oui, donc, ouverture, c'est un élément clé dans votre délégation : c'est l'ouverture de cette antenne jeunesse numéro 2.

Ensuite, il y a des questions qui ont été posées à M<sup>me</sup> Raimbault.

Vous voulez répondre, Madame Raimbault ? Je vous en prie !

**M<sup>me</sup> Raimbault**

Concernant le quotient familial, Monsieur Macé, il semble qu'il avait été dit le 1<sup>er</sup> juillet qu'une fois qu'il serait mis en place, on se laisserait le temps d'une année pour voir l'évolution et, après, on retravaillerait dessus. Il y a déjà eu une première évolution lors de la mise en place du nouveau marché de la restauration. Les tranches ont été lissées, je ne sais pas si vous avez remarqué. Donc, on se laisse jusqu'à la fin de l'année scolaire pour voir, en sachant que, déjà, les associations de parents

d'élèves, dont la FCPE, ont fait... apparemment, un questionnaire a été donné aux parents. Moi, ce que j'ai dit au conseil d'école, c'est que j'étais prête à les recevoir, qu'on en discute, une fois qu'ils auraient eu le retour de ces questions.

J'attends, cela fait un mois.

**M. le Maire**

Pardon, je vous interromps.

Sur les cantines scolaires, je rappelle quand même – parce que, comme par hasard, personne n'en parle, mais c'est important – que c'est la première année que nous avons, en année pleine, le bio dans les cantines. C'est une demande récurrente depuis des années, nous sommes passés au bio dans les cantines, d'une manière très significative ; d'ailleurs, on l'a vu sur la dépense. Cela a un coût considérable, mais c'est une demande, donc répondons à la demande. Je veux quand même le dire : nous finançons cela.

Ensuite, il y avait la question sur Jerphanion.

**M<sup>me</sup> Raimbault**

Il y a déjà la carte scolaire, c'est ce que vous m'avez demandé.

Tout simplement, je n'en ai pas parlé parce que ce n'est pas encore officiel, mais logiquement, il n'y a pas de fermeture à La Garenne-Colombes. Si on est à 6 classes cette année, c'est que, comme vous le savez, la politique de l'Éducation nationale, c'est l'augmentation des effectifs dans les classes. Donc, pour l'instant, on reste à 6 classes, en sachant que, logiquement, pour la rentrée 2012, il y aurait une ouverture de la septième classe à Jerphanion.

**M. le Maire**

Merci, Madame.

Juste un mot sur Jerphanion : je ne peux pas laisser dire que Jerphanion a été une école dont la construction a été inutile parce que, c'est vrai, on pourrait... on pourrait se passer de Jerphanion. Mais, dans ce cas-là, nous aurions Voltaire et Marsault qui seraient... pas obèses... super obèses et tout le monde s'en plaindrait avec raison.

Je vous rappelle que, depuis plusieurs années, nous disions qu'il fallait faire maigrir ces deux grands groupes que sont Voltaire et Marsault. Jerphanion a servi à cela. Alors, c'est vrai, ce n'est pas indispensable, on peut se passer de Jerphanion en chargeant encore plus Marsault et Voltaire. Mais qui peut dire que ce ne serait pas au détriment de la qualité de l'accueil des enfants ? Je vous rappelle qu'il y a quelques années, Voltaire était monté à 18 classes.

**M. Hervo**

19.

**M. le Maire**

Jean-Pierre Hervo me dit 19, j'ai le souvenir de 18. C'est beaucoup ! Il fallait que nous arrivions à stabiliser Voltaire et Marsault. C'est pour cela que Jerphanion a été fait et il fallait la faire, je suis désolé.

Ensuite, vous avez fini, je crois, Madame Raimbault, toutes les questions. Elles ont été épuisées.

Monsieur Dransart, vous avez eu des questions sur le stade et sur Pierre Denis, sur les deux choses.

**M. Dransart**

Les 500 000 euros, c'est bien la refonte du terrain synthétique de l'actuel terrain de foot à Marcel Payen, au format actuel.

Pour le stade Pierre Denis, effectivement, il y a une réflexion qui est lancée sur l'aménagement-reconstruction de ce gymnase, mais pour l'instant, on n'a pas de solution immédiate. Donc, on réfléchit à différentes hypothèses.

**M. Ranji**

Je voudrais juste prendre la parole très rapidement.

**M. le Maire**

Je vous en prie, Monsieur Ranji ?

**M. Ranji**

Comme je l'avais déjà rappelé à un précédent Conseil Municipal, nous, on est prêts et on souhaiterait participer avec vous dans une éventualité d'une étude d'un projet par rapport au gymnase Pierre Denis.

Merci.

**M. le Maire**

D'accord, mais sur les 500 000 euros, il n'y a pas de trouble, ce n'est pas du tout cette question, on est bien sur le terrain de football.

Il y avait d'autres questions à M. Dransart ? Je n'ai pas noté.

**M. Dransart**

Non.

**M. le Maire**

Il y avait des questions à M. Butet sur la police municipale.

Allez-y, Monsieur Butet ?

**M. Butet**

Je vais apporter une petite précision à M. Conway parce que les chiffres ont changé. Vous me parliez de 8 fonctionnaires. Actuellement, il y en a 12 plus 1 chef de police, c'est-à-dire que les 4 ASVP qui étaient auparavant rattachés à la voirie, maintenant font partie de la police municipale. Donc, vous avez 12 fonctionnaires plus 1 chef de police : 13 personnes.

**M. le Maire**

Il y avait des questions sur la Médiathèque, Monsieur Perrée, mais peut-être on peut reprendre la question sur la Médiathèque. J'avoue que je ne l'ai pas bien comprise.

**M. Perrée**

C'était trop cher ou pas assez cher ?

**M. le Maire**

Qui a parlé de la Médiathèque ? C'est vous, Monsieur Macé, je crois ?

**M. Macé**

Non, ce n'est pas...

**M. le Maire**

M. Perrée me demande : « *Qu'est-ce que M. Macé a dit ? Est-ce qu'il a dit que c'était trop cher ou pas assez cher ?* » C'est vous dire si on voudrait avoir ...

**M. Macé**

Ce qui est trop cher, c'est la construction, mais, cela, on en a déjà parlé ; cela, c'est un autre...

**M. le Maire**

D'accord. Oui, cela, vous trouvez trop cher les...

**M. Macé**

Non, c'est un autre aspect, on en a déjà parlé suffisamment dans le cadre de ce Conseil Municipal.

Ce que je disais à M. Perrée, qui un homme de culture, je crois indispensable... (*Rires.*)

**M. le Maire**

Méfie-toi ! (*Rires.*)

**M. Macé**

Je crois qu'il est indispensable, comme nous avons des mètres carrés supplémentaires par rapport à la bibliothèque existante, et il y en avait besoin, de voir de quelle manière vous allez pouvoir mettre en place des fonds documentaires, de livres et de CD, supplémentaires ; et ce n'est pas avec les 4 000 euros proposés en dépenses de fonctionnement supplémentaires sur la ligne « achats de livres, de disques, etc. » qu'on va y arriver.

C'est pour cela que je vous encourage, Monsieur Perrée, à trouver de l'argent, si ce n'est déjà fait, par rapport à ce premier fonds qui, d'ailleurs, de mémoire, et je pense que le directeur financier le confirmera, peut être payé en investissement.

**M. le Maire**

C'est sur l'opération Médiathèque qu'on va trouver cela, logiquement.

**M. Perrée**

Oui.

**M. le Maire**

On n'aura pas 4 000 euros de livres de plus, je crains que ce soit beaucoup plus, Monsieur Macé.

**M. Perrée**

Je vous confirme, Monsieur Macé, que cette dépense d'amélioration et d'augmentation significative du fonds est bien dans l'investissement, donc dans l'opération Médiathèque, et pour une somme significative de plusieurs milliers d'euros.

**M. le Maire**

Je ne prétends pas, Monsieur Macé, que vous n'avez pas écouté religieusement M. Perrée, mais quand M. Perrée a pris la parole, il a dit qu'il n'allait évoquer que les questions de fonctionnement. Vous l'avez entendu ? Et donc, les livres, ce n'est pas du fonctionnement, c'est de l'investissement.

**M. Perrée**

J'étais très heureux, en tout cas, d'entendre les compliments de M. Macé qui disait que j'étais un homme de culture. Cela me fait très plaisir ! (*Rires.*)

**M. le Maire**

Oui, mais derrière, il t'a reproché de n'avoir aucune notion du prix du livre ! Je ne sais pas si tu as entendu, ce n'était pas qu'un compliment, Monsieur Perrée !

**M. le Maire**

Merci pour la Médiathèque. Donc, nous n'allons pas acheter 4 000 euros de CD et de livres, c'est un tout petit peu plus, il faut regarder dans l'opération Médiathèque investissement.

**M. Hervo**

Beaucoup plus.

**M. le Maire**

Même beaucoup plus, oui, c'est un ou deux « zéro » en plus.

M. de Boutray avait une question de M. Conway.

**M. de Boutray**

Si j'ai noté, vous ne compreniez pas très, très bien où se positionnaient le commerce et l'artisanat par rapport au développement économique ? C'est cela ?

**M. Conway**

*A priori*, vous étiez deux à intervenir dessus.

**M. de Boutray**

Non, non, c'est extrêmement clair. En tout cas, en ce qui me concerne...

**M. le Maire**

Il va vous expliquer.

**M. Conway**

Excusez-moi, ma question ne portait pas sur commerce, elle portait sur l'action économique. J'ai cru comprendre que vous étiez deux à intervenir.

**M. le Maire**

M. de Boutray va vous répondre.

**M. de Boutray**

Effectivement, il y a de l'action économique et, dans l'action économique, il y a deux pôles chez nous.

Il y a le pôle qui me concerne : tout ce qui est commerce et artisanat. C'est notre quotidien, c'est notre vie au jour le jour.

Et puis, après, il y a l'aspect qu'Arnaud vous dira : plus sur le développement économique, effectivement aller en amont chercher les entreprises, le club « Synergie Entreprises », des réunions pour présenter la ville à des sociétés ou autres. C'est vraiment beaucoup plus le domaine d'Arnaud Houtart.

Le mien, c'est vraiment, je dirais, du quotidien et de la partie terrain.

Vous aviez posé trois questions. Vous m'avez parlé d'un budget de 87 000 euros, mais il y a deux choses.

Il y a le budget de fonctionnement qui est dédié au commerce et à l'artisanat, qui sont les aides aux animations, les chartes qualité de services et les vitrines de Noël. Je pense que vous faites allusion aux 87 000 euros qui sont en budget de fonctionnement pour la partie Lombard et Guérin des marchés, je pense. Ce n'est pas à cela que vous faisiez allusion ?

**M. Conway**

Non, c'est dans le document... j'essaie de retrouver la page. C'était dans le document par fonction.

**M. le Maire**

Monsieur Conway, si vous voulez, comme c'est un sujet... Vous voulez qu'on passe un peu de temps là-dessus ? Alors, ouvrez votre micro, je vous en prie !

**M. Conway**

C'était à la page 54. Vous avez une analyse croisée par fonction et donc, sur la fonction 9, qui est la fonction « action économique », vous avez un budget « dépenses totales » qui fait 87 000 euros, avec :

- une partie « intervention économique », pour 40 000 euros,
- une partie « foires et marchés », pour 27 922,
- une partie « aide aux commerces et aux services marchands », pour 19 000.

Ce total-là fait 87 000 euros.

Dans les recettes « foires et marchés », on retrouve 85 000 euros de recettes. Ma remarque portait sur le fait qu'en fait, c'est cette recette-là qui finance quasiment la totalité de l'action économique à La Garenne-Colombes.

**M. de Boutray**

Non, à vérifier mais je pense que tous ces budgets de fonctionnement, donc de dépenses dont vous avez fait allusion se rapprochent de 87 000 euros de recettes qui sont plus ni moins les recettes de Lombard et Guérin, je suppose. Effectivement, c'est détaillé par activité, animation, sur les trois ou quatre points que vous m'avez donnés, donc qui font un total de 87 000 et, de l'autre côté, on a une recette de 87 000 qui viennent totalement, je dirais, en dehors de ce que j'ai pu vous présenter qui est vraiment le commerce de proximité et le commerce sédentaire de la rue Voltaire ou de l'avenue Joseph-Froment, par exemple.

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Monsieur de Boutray.

Je confirme, c'est la recette Lombard et Guérin.

M. Houtart voulait ajouter quelque chose ?

**M. Houtart**

Oui, juste un petit peu de précisions. C'est vrai qu'on a différencié les deux parce qu'on a, je dirais, le même objectif, évidemment : le développement économique. Mais on ne l'anime pas de la même façon. Nous, on s'est appuyé en particulier sur quelque chose qui est associatif et ce n'est pas pour cela que cette association que l'on a mise au point, que l'on a impulsée, n'a pas notre accompagnement. Elle a notre accompagnement en termes matériels, puisque là, actuellement, c'est ce que je vous disais, il y a une réunion de « Synergie Entreprises ». Notre animation, elle se fait essentiellement à travers ce club de « Synergie Entreprises ». Elle se fera pour aller chercher des nouvelles entreprises pour venir à La Garenne-Colombes, avec

l'aide de la Mairie et avec, entre guillemets, ma « délégation » ; elle se fera aussi pour la mise au point de vitrines économiques, on a un certain nombre de projets là-dessus. Cela ne demande pas des budgets gigantesques, surtout que le tout est conditionné et impulsé par un club qui est la clef de voûte de notre délégation qui s'appelle « Synergie Entreprises ».

J'espère que j'ai bien répondu à votre question.

**M. le Maire**

Merci. Nous passons...

**M. Conway**

Excusez-moi !

**M. le Maire**

Oui, Monsieur Conway, je vous en prie ?

**M. Conway**

Il y avait juste une question concernant l'étude.

**M. de Boutray**

L'étude : elle a un double objectif, cette étude.

Le premier, elle va nous permettre de mieux connaître encore notre commerce de proximité et en définir peut-être les endroits où il y a des carences, les endroits où on pourrait peut-être faire mieux sur tel ou tel domaine, des zones d'ombre sur lesquelles il n'y a pas tel ou tel type de commerce. On a fait faire une étude de ce type-là il y a cinq ans à peu près. Tout évolue, donc les commerces évoluent, donc il y a des créations de divers commerces. Donc, aujourd'hui, le premier but, c'est de faire un état des lieux, d'où est-ce qu'on en est aujourd'hui par rapport à notre implantation commerciale et à notre dynamique.

Le deuxième objectif, donc cette étude va nous permettre d'étayer... vous savez que nous avons notre droit de préemption qui nécessite effectivement que nous mettions à jour des informations typiquement économiques là-dessus. Donc, cette étude permettra effectivement d'étayer et d'appuyer notre procédure de droit de préemption qu'on est amené parfois à utiliser pour préempter divers commerces.

**M. le Maire**

Merci.

M<sup>me</sup> Juvin-Marleix avait des questions de M. Macé sur le personnel.

Remarque : régime indemnitaire, question juste un tout petit peu démagogique !

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Oui, régime indemnitaire, il semblerait qu'on ne verse rien ! Il y a environ 2,3 millions pour les titulaires et puis je passe les non-titulaires... ! Mais enfin bon ! Moi, c'est vrai, oui, manière assez démagogique de présenter les choses, et franchement, je déplore cette manière de présenter et de déformer le budget communal. Cela vous fait peut-être plaisir, vous vous faites du bien, vous vous doutez bien que je vais répondre quand même un petit quelque chose ! Quand vous me dites : « *Vous prenez la page 84* », j'imagine, l'état du personnel au 31 décembre 2010, comme par hasard... comme par hasard, vous oubliez de dire qu'on passe de 477 agents à 494 ! Il me semble que c'est un effectif en augmentation, me semble-t-il.

Pas un mot non plus, vous ne vous réjouissez pas de notre budget de formation qui est un budget élevé. Là non plus, mystère, on ne sait pas pourquoi. Tout cela, je le déplore, mais je souhaite rectifier.

**M. le Maire**

Merci.

Oui, Monsieur Macé, je vous en prie ?

**M. Macé**

Madame Juvin-Marleix, je n'ai jamais dit qu'il n'y avait pas de régime indemnitaire au niveau de la Ville parce que ce ne serait pas vrai, donc, comme je n'ai pas l'habitude de dire des choses qui sont fausses, ce n'est ... (*inaudible - rires*)\*... pas vrai.

Par contre, ce que vous ne faites pas, et je réaffirme que vous ne le faites pas, c'est, du fait de la non-augmentation du point d'indice, d'augmenter le régime indemnitaire pour compenser cette décision du gouvernement de ne pas augmenter le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Et cela, vous ne pouvez pas me dire le contraire que vous n'avez pas décidé de le faire.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé.

J'ajouterai, dans ces cas-là, dans ce débat passionnant, deux ou trois tout petits points qui méritent quand même d'être connus. Peut-être ont-ils été oubliés.

Nous avons un régime indemnitaire qui a été mis en cause par la Chambre régionale des comptes il y a quelques années, puisque celui-ci avait fait l'objet d'une délibération – c'est comme cela qu'on dit – après 1983, de mémoire. Et la CRC avait mis en cause une partie de notre régime indemnitaire et divers avantages ; je pense à ce qu'il est convenu d'appeler, dans le langage local, le 13<sup>e</sup> mois qui n'est pas un 13<sup>e</sup> mois, qui n'est pas tout à fait un 13<sup>e</sup> mois, mais enfin, on voit à quoi je fais référence, une indemnité, une prime qui est versée en deux fois. Eh bien, la Chambre régionale des comptes m'avait demandé de mettre fin à cette prime. Et je n'ai pas mis fin à cette prime, justifiant, c'est vrai, juridiquement, d'une manière compliquée, cet élément auprès de la Chambre régionale des comptes.

Donc, je voudrais quand même qu'il soit dit que la majorité municipale de La Garenne-Colombes a défendu et le régime indemnitaire et un système d'avantages liés à la Force ouvrière, que les tutelles de l'État nous demandaient de remettre en cause. Premier point.



Le deuxième point, c'est qu'on oublie de parler aussi du régime des congés. Le régime des congés à La Garenne-Colombes est très supérieur à la moyenne des collectivités. Très supérieur !

**M<sup>me</sup> Mangeard**

Cela, c'est sûr !

**M. le Maire**

Je veux bien discuter avec tous les directeurs généraux des services d'autres Villes des Hauts-de-Seine – suivez mon regard ! –, discuter du nombre de jours de repos, d'ordres divers, et vous verrez qu'on est plutôt très bien traité, c'est ainsi et je m'en réjouis, à La Garenne-Colombes. Il ne faut pas dire non plus que tout va mal. D'ailleurs, sur les ponts, il y a régulièrement, chaque année, un, deux ou trois jours qui sont, en plus de ces jours de congés, offerts. Tout cela, c'est important et cela existe, ce n'est pas rien et c'est de l'argent ; quand on prend un jour de congé supplémentaire, c'est de l'argent.

Donc, je souhaite qu'on ait une vision équilibrée des choses. Le personnel augmente, il y a plus d'agents qu'il y en avait auparavant... plus d'agents qu'il y en avait auparavant !

Deuxièmement, on est plus formé qu'il y a quelques années, on dépense plus en formation, donc il faut le voir. Après, on peut discuter de la pertinence des formations, mais macroscopiquement, il y a plus de formations.

Troisièmement, il y a plus de jours de congés que dans beaucoup de collectivités voisines.

Et, enfin, il y a un système indemnitaire qui a fait l'objet d'une âpre discussion – âpre discussion ! – et que nous avons maintenu malgré des remarques qui étaient compliquées.

Voilà, comme cela, tout le monde est au courant des différents éléments.

Il y a une question qui était posée à M. Chaillet, mais je ne me souviens plus de la question qui était posée à M. Chaillet, je suis désolé.

Monsieur Macé, c'est vous qui posez une question à M. Chaillet, je crois ?

**M. Macé**

Par rapport à M. Chaillet, c'est : nous sommes toujours en attente des coûts induits du fonctionnement du CTM. Je voudrais qu'à un moment donné, un contrôle de gestion soit fait sur cette opération, c'est-à-dire combien de temps sont passés entre les va-et-vient Bezons/La Garenne-Colombes, combien de temps, c'est-à-dire, de travail non réalisé par les agents sur la ville à cause de cela. Je pense que ce serait intéressant d'avoir ces éléments qui sont, j'allais dire, indispensables d'un point de vue coût ensuite.

Deuxièmement, je m'interrogeais sur la diminution de ce que vous nous avez annoncé de 29 000 euros par rapport aux dépenses du CTM, à quoi correspond cette diminution.

Dernier point : je demandais, étant donné que vous nous avez indiqué un montant de travaux à réaliser à l'Hôtel de Ville sur les locaux libérés maintenant par Les Lierres, de savoir si, enfin, l'opposition aurait son bureau, comme la loi le prévoit.

**M. le Maire**

Monsieur Chaillet, vous voulez que je donne deux ou trois réponses ?

Allez-y, je vous en prie ?

**M. Chaillet**

Monsieur Macé, je peux vous répondre à propos de ces dépenses de fonctionnement du CTM.

Il s'agit de l'atelier, donc. Sur les bâtiments communaux, hors écoles et crèches, on a fait une économie d'environ 20 000 euros en 2011.

Pour le reste, pour les trajets entre le CTM et La Garenne-Colombes, je ne peux pas vous apporter de réponse, mais je pense qu'on devrait peut-être pouvoir le calculer ? Si c'est possible ?

**M. le Maire**

Il faudra le faire, vous avez raison. Je suis d'accord avec vous, Monsieur Chaillet, ainsi qu'avec M. Macé : c'est une étude qu'il faut que nous fassions en situation d'utilisation de croisière.

OK, merci.

**M. Macé**

Et le bureau de l'opposition ?

**M. le Maire**

Le bureau de l'opposition ? Vous avez un bureau qui est disponible rue Veuve-Lacroix, il est à votre disposition.

**M. Macé**

Pourquoi pas à l'Hôtel de Ville ?

**M. le Maire**

La loi...

**M. Macé**

Qu'est-ce qui ferait que les élus de l'opposition ne pourraient pas avoir un bureau à l'Hôtel de Ville, à partir du moment où des mètres carrés se sont libérés à l'Hôtel de Ville ?

**M. le Maire**

Rien, Monsieur Macé. Je note simplement que vous voulez un bureau et que vous n'avez pas demandé les clefs du bureau auquel vous avez accès depuis environ quatre ans. Vous regarderez votre agenda.

**M. Macé**

Non, cela ne répond pas à ma question : pourquoi pas de bureau à l'Hôtel de Ville pour les élus de l'opposition, à partir du moment où maintenant, des bureaux sont libres ? Pourquoi l'opposition ne peut pas avoir un bureau à l'Hôtel de Ville ?

**M. le Maire**

Monsieur Macé, je vous réponds : vous voulez un bureau, cela fait quatre ans que vous n'avez pas demandé les clefs du bureau que vous avez. Je veux bien, dans une optique d'optimisation de la dépense publique, que l'on vous ouvre un bureau si vous n'y allez jamais ! Cela fait quatre ans... quatre ans ! Vous êtes d'accord ? Ou cinq ?!

**M. Macé**

Parce que ce bâtiment rue Veuve-Lacroix n'est pas appelé à être démoli ?

**M. le Maire**

Bien sûr.

**M. Macé**

D'accord ! Donc vous prévoyez...

**M. le Maire**

Convenez que depuis quatre ans...

**M. Macé**

... que ce bâtiment va être démoli, donc quand il sera démoli, l'opposition ira où, Monsieur le Maire ?

**M. le Maire**

On va vous donner un local, puisque c'est la loi, mais simplement je vous pose une question assez précise...

**M. Macé**

Pourquoi ne pas profiter, comme il y a des travaux prévus à l'Hôtel de Ville, pour avoir un bureau à l'Hôtel de Ville ?

**M. le Maire**

Parce que la loi prévoit qu'on mette à votre disposition un local et on mettra à disposition un local à l'opposition. La loi ne dispose pas de savoir où. En revanche, je me permets de faire remarquer que je ne crois pas être une priorité budgétaire que de créer un bureau pour des gens qui, depuis quatre ans – et je n'ai pas dit cinq ans pour ne pas me tromper, mais quatre ans, je suis quasiment certain –, n'ont pas utilisé le bureau qui leur était alloué. Voilà ! Vous n'êtes pas obligés de l'utiliser, je ne vous oblige pas à l'utiliser, mais objectivement, vous ne l'avez pas utilisé, alors ne venez pas me dire qu'on a besoin d'un bureau : cela fait quatre ans que vous n'avez pas demandé les clefs de votre bureau.

**M. Macé**

Monsieur le Maire, je réitère ma demande, elle est simple : il y a des mètres carrés qui vont se libérer à l'Hôtel de Ville, nous demandons de pouvoir bénéficier d'un local à l'Hôtel de Ville, comme le prévoit la loi. C'est simple et vous avez toute possibilité de le faire aujourd'hui. Si vous ne le faites pas, c'est qu'il y a d'autres choses et que vous ne voulez pas le faire. C'est autre chose.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé.

Premièrement, priorité aux agents municipaux.

Deuxièmement, j'observe... j'observe que vous avez un bureau depuis quatre ans et que vous n'y avez pas mis les pieds !

Maintenant, vous jugez, les uns et les autres, de la pertinence et de l'urgence de créer un bureau pour des gens qui, en quatre ans, n'y mettent pas les pieds.

Il y avait d'autres remarques, d'autres questions ? Est-ce que j'en ai oublié ?

Monsieur Conway, je vous en prie ? Prenez votre micro !

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

C'est tellement intime ce soir que... !

**M. le Maire**

C'est la moiteur qui... ! (*Rires.*)

**M. Conway**

Oui !

**M. le Maire**

Faites attention, Monsieur Ranji !

**M. Conway**

Il y avait : à quoi correspondaient les produits exceptionnels de 1 666 963 euros qui sont page 38.

**M. le Maire**

Le FCTVA de M. Ballin

**M. Ballin**

Oui, voilà. Il y a toute une liste, effectivement, que vous avez faite, mais qui sont plus, en fait, des questions qui, comme vous l'avez évoqué, doivent être traitées au niveau de la Commission des finances.

Mais celle-là, je vais vous répondre, effectivement. D'ailleurs, c'est très intéressant, et on peut remercier notre nouveau Directeur financier, M. Noual, qui a négocié avec la Trésorerie municipale de La Garenne-Colombes une réaffectation des dépenses sur 10 ans, qui étaient liées à l'éclairage public Cofely et qui étaient jusqu'à présent traitées en fonctionnement, et qu'on a reclassées en investissement, donc dans le compte 2158. En fait, les deux comptes se gonflent mutuellement, c'est une manière comptable de transférer des dépenses de fonctionnement en dépenses d'investissement et cela nous permet surtout de gagner 250 000 euros de FCTVA, qui vont donc nous être restitués par l'État. Donc, c'est un gain plutôt positif et c'est effectivement une réimputation comptable.

Sur la plupart de vos questions, en fait, c'est des réimputations comptables et, d'ailleurs, cette question-là était déjà évoquée page 3 du rapport. La plupart de vos questions, en fait... Enfin, pour moi, le rapport reflète vraiment l'ensemble des imputations comptables significatives et le reste est plutôt du détail, en fait. On peut en discuter après, mais, pour moi, il n'y a pas de...

**M. Conway**

Je n'en discute pas après, j'en discute là.

**M. Ballin**

Si vous voulez, mais on ne va pas refaire une séance de...

**M. Conway**

Si j'avais été à la Commission des finances, ces questions-là, je les aurais posées là !

**M. Ballin**

Certes, mais là, ce soir, on ne va peut-être pas refaire la Commission finances.

*(Brouhaha.)*

**M. Conway**

Simplement, je découvre le rapport maintenant. Ce document, il était disponible le 14 avril. Vous nous l'auriez remis, vous l'auriez envoyé à tous les membres du Conseil Municipal, j'aurais eu le temps de poser les questions par écrit. Mais là, vous l'envoyez deux jours avant le week-end de Pâques, cinq jours avant le Conseil Municipal !

**M. Ballin**

On a vraiment tout fait pour que la Commission et les membres de la Commission soient informés et travaillent sur le sujet. Après, je vous recommande de faire des questions aussi à M. Macé qui a participé à cette commission.

*(Rires de M. Macé et de l'opposition.)*

**M. le Maire**

Merci.

Monsieur Conway, je me permets de vous rappeler qu'au début du mandat, je vous avais proposé de participer à la réunion... d'être inscrit à la Commission des finances. Voilà ! Vous n'avez pas souhaité, c'est votre droit parce que vous avez des obligations diverses, mais vous avez eu l'occasion de vous inscrire à la Commission des finances. Vous n'avez pas voulu y siéger, je n'y peux rien. Souvenez-vous, je vous ai fait cette proposition.

**M. Conway**

Absolument pas, Monsieur Juvin !

**M. le Maire**

Je vous ai : « Vous vous inscrivez où vous voulez. »

**M. Conway**

Oui, mais je vous rappelle simplement que j'étais inscrit à trois commissions sur les six et que j'étais invité à la Commission des finances. Simplement, ne dites pas que je n'y étais pas.

**M. le Maire**

Monsieur Conway, si vous voulez être membre de la Commission des finances, vous avez le droit ; je vous l'ai faite, cette proposition, vous ne pouvez pas dire le contraire !

Le deuxième point, juste pour répondre : l'expérience, là, pour le coup, d' élu ancien – très ancien, dira M. Macé ! –, me fait dire que, si vous aviez donné le budget avant la Commission des finances, on vous aurait dit, Monsieur Ballin : « *Quoi ? Le budget est déjà prêt avant la Commission des finances, avant qu'on ait discuté ?!* » Donc, attention, il ne faut pas se faire avoir !

**M. Conway**

Je n'ai pas dit avant la Commission des finances, j'ai dit : la Commission des finances s'est tenue le 14 avril, vous l'auriez envoyé le 14 au lieu de l'envoyer là, il y a cinq jours, c'était bien pour tout le monde.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Conway.

Y a-t-il d'autres questions ?

**M. Conway**

Oui, il y en a une.

**M. le Maire**

Allez-y, Monsieur Conway, je vous en prie ?

**M. Conway**

Je voulais juste vérifier un point. Ce que vous venez de me dire sur la réaffectation des dépenses sur 10 ans, donc cela vient diminuer, en fait, le budget de fonctionnement...

**M. Ballin**

Non. Comme vous pouvez le constater, dans le détail, cela passe du compte 77, on l'impute à la fois en recettes et en dépenses mais d'investissement. En fait, on le constate en recettes de fonctionnement et on le constate en dépenses d'investissement.

**M. Conway**

Oui, cela, je suis d'accord. Je parle du budget de fonctionnement. Là, vous me parlez d'investissement, en disant dépenses et recettes.

**M. Ballin**

Non, c'est juste un artifice... enfin, une méthode comptable, en fait, qui nous permet de constater 10 ans de dépenses, mais comme c'est une UM14, cela fonctionne de telle manière qu'il faut réinscrire au budget dans un sens et dans l'autre. En fait, c'est complètement neutre, cela n'a aucun impact. C'est juste une inscription aux produits exceptionnels, compte 77, en recettes de fonctionnement et on le réinscrit en dépenses d'investissement, donc c'est complètement neutre, en fait.

**M. Chaillet**

Cela fait zéro.

**M. Ballin**

Cela gonfle, si vous voulez, le budget, effectivement. Cela gonfle les masses, mais c'est neutre. Mais cela nous permet, par contre, nous, de réclamer auprès du Trésorier municipal ce que l'on n'avait pas perçu en termes de rétrocession sur la TVA.

**M. Conway**

D'accord. Cela, c'est sur 10 ans, mais maintenant, on ne va plus faire cette démarche-là, on va directement l'inscrire...

**M. Ballin**

Oui, à partir de maintenant, ce sera effectivement mis dans les bons comptes, c'est-à-dire dans les immobilisations corporelles.

**M. Conway**

Voilà ! Donc, par rapport à cela, le poste fonctionnement Budget primitif, le budget de fonctionnement, diminue ? Oui ou non ?

**M. Ballin**

Quand ? L'année prochaine ? L'année prochaine, effectivement, on ne réinscrira pas le produit exceptionnel.

**M. le Maire**

C'est un produit exceptionnel.

Avez-vous d'autres questions, Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Celle-là, je pense que...

**M. Ballin**

En fait, je ne comprends pas la question.

**M. Conway**

Vous me dites : c'est une réaffectation des dépenses sur 10 ans. Ces dépenses, elles étaient dans le budget de fonctionnement et vous les passez en budget d'investissement.

**M. Ballin**

Oui.

**M. Conway**

Vous allez faire cette année... Au lieu de l'inscrire dans le budget de fonctionnement, vous allez l'inscrire dans le budget d'investissement ?

**M. Ballin**

Non, il est inscrit au budget de fonctionnement, en 77.

**M. Conway**

Il continue d'être inscrit dans le budget de fonctionnement ?

**M. Ballin**

Regardez, cette année, en produits exceptionnels, on a inscrit le montant : 1,6 million.

**M. Conway**

Cela, c'est pour les 10 ans.

**M. Ballin**

Non, l'année prochaine, ce sera comptabilisé totalement normalement en dépenses d'investissement.

**M. Conway**

D'accord, donc cette année 2011, c'est fait comme cela ?

**M. Ballin**

Oui.

**M. Conway**

Donc, la charge, elle n'est plus dans le budget de fonctionnement mais le montant est en investissement ?

**M. Ballin**

Oui, tout à fait.

**M. Conway**

Donc, le budget de fonctionnement sur ce poste-là diminue mécaniquement.

**M. Ballin**

Il diminuera effectivement du produit exceptionnel, puisque c'est un produit exceptionnel.

**M. Conway**

Non, mais vous parlez des 10 ans, je parle de 2011.

**M. Ballin**

2011 diminuera... oui, il diminuera, oui !

**M. Conway**

C'est sur le poste... ? Vous m'avez dit ?

**M. Ballin**

C'est le poste 77, face au poste 2158, c'est ce qu'on a mis dans le rapport, en fait.

**M. Conway**

D'accord.

Ensuite, il y avait des commissions, page 20, qui passent de 95 000 à 161 000 euros ; qu'est-ce que c'est ?

**M. Ballin**

Une fois de plus, je ne sais pas si on refait ce soir le détail de la...

**M. le Maire**

Moi, je veux bien qu'on refasse tout le budget, mais dans ces cas-là, on ne fait plus de Commission de finances, vous voyez ! Ce sont les publicités pour le journal.

Mais, typiquement, si nous devons reprendre ligne après ligne le budget, je veux bien, mais dans ces cas-là, on peut le décider entre nous : nous ne faisons plus de Commission des finances, on la fait ici directement. Je ne sais pas ce que vous en pensez, les uns et les autres ?

Monsieur Conway, ce que je vous propose, c'est que dorénavant, il faut qu'on vous invite.

**M. Conway**

Je veux bien.

**M. le Maire**

Il faut que vous soyez membre de la Commission des finances.

**M. Conway**

Je suis tout à fait partant.

**M. le Maire**

Très bien, on va vous inviter. Parfait !

**M. Conway**

Tout à fait. Je fais juste remarquer que mes questions portent sur des 150 000 euros et que, dans le bilan, le tour de table, on portait des fois de 500 euros : les paires de menottes... Je ne sais plus ! voilà ! *(Rires.)*

Si vous voulez le niveau de détail, il faut s'ajuster dans ce cas-là, parce que, autant cette présentation-là, elle est claire et elle donne une vision globale ; si, après, on ne peut pas porter des questions sur des gros montants...

**M. le Maire**

La question n'est pas là, vous pouvez poser toutes les questions que vous voulez, il n'y a aucun problème, évidemment. Simplement, ce que je veux vous dire, c'est que l'organisation du travail, d'ailleurs à la demande générale, y compris de vous – et c'était légitime –, c'était d'avoir une Commission des finances la plus précise, qui descende le plus précis possible dans le détail. Tout ce travail-là, je crois, a dû être fait en Commission des finances, me semble-t-il... enfin, je n'y étais pas, bien sûr, mais...

Vous avez d'autres questions, Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Non, mais donc j'accepte d'avance votre proposition pour les Commissions des finances.

Après, je réserverai donc mes questions juste à Geneviève Gaillabaud sur le parking, sur les montants qui sont prévus... qui étaient prévus dans la DSP, ce qui était annoncé la dernière fois et que je ne retrouve pas dans le budget.

**M. le Maire**

Sur le parking, les choses sont beaucoup plus simples que cela. Il y a un contrat, que vous connaissez, puisque vous l'avez eu en main. Vous l'avez même attaqué devant le juge, donc vous le connaissez bien. Mais tout est dans le contrat, donc il n'y a pas

de surprise particulière. Vous avez cité un nombre de chiffres, je ne vous cache pas que, dans le tsunami de chiffres que vous citez, je ne me retrouvais pas bien, mais il n'y a rien de plus que ce qui est dans le contrat.

**M. Ballin**

Si vous voulez le détail, vous ne le retrouvez pas, mais c'est page 17, le compte 657354. Page 17, le libellé, c'est « à caractère industriel et commercial ».

**M. Conway**

C'est lequel ?

**M. Ballin**

Page 17, le compte 657354... 364, pardon, pour 220 000 euros.

**M. Conway**

Oui, donc ces 220 000 euros, si on regarde le contrat, c'est une subvention de fonctionnement, une subvention d'exploitation. Dans le contrat, il est prévu 210 000 euros pour 2011. Pourquoi c'est 220 000, sachant que 210 000, c'est avec une TVA qui n'est pas applicable ?

**M. le Maire**

C'est la formule de révision.

**M. Conway**

Donc, cela a été révisé.

**M. le Maire**

En fait, quand vous prenez le 210 000, c'est le 210 000 du contrat, mais vous savez qu'un contrat a une formule de révision, donc vous êtes à 220 000 après la révision, tout simplement.

**M. Conway**

Tout simplement.

**M. le Maire**

Vous aviez la réponse ?

**M. Conway**

Je voulais vérifier parce que 10 000... (*Rires.*)

(*Brouhaha.*)

**M. le Maire**

Vous avez raison : où sont passés les 10 000 euros ?

Vous avez raison, Monsieur Conway. Allez-y !

**M. Conway**

Vous savez, 10 000 euros, c'était ce que vous avez accordé sur le quotient familial.

**M. le Maire**

Monsieur Conway, je suis d'accord, vous avez raison de poser des questions. Simplement, je vous informe, si vous ne le saviez pas que, quand on signe un contrat, il y a toujours une formule de révision.

Vous avez toutes les réponses de M. Ballin ou pas ?

**M. Conway**

Attendez, j'avais juste un point.

**M. le Maire**

Allez-y, prenez votre temps, il n'y a aucun problème. M. Ballin adore répondre aux questions !

Votre micro, Monsieur Conway !

**M. Conway**

Les charges exceptionnelles qui sont page 17, pour 81 000 euros ?

**M. Ballin**

Les charges exceptionnelles qui sont page 17, c'est où ? Excusez-moi, je ne vois pas.

**M. Conway et M. Macé**

Tout en bas.

**M. Macé**

Tout en bas de la page 17.

**M. Ballin**

Oui, vous avez le détail page 18. C'est l'intitulé du compte global, donc on a le détail : « amendes fiscales et pénales », pour 28 000 euros, « titres annulés », 50 600, et « subventions aux personnes de droit privé », 3 000.

**M. Conway**

Donc, les 50 000 ?

**M. Ballin**

« Titres annulés » ? Il me semble, de mémoire, que c'est la Trésorerie qui décide, en fait, d'annuler des...

**M. le Maire**

Des créances non recouvrables.

**M. Ballin**

... créances sur recouvreur, oui. En fait, c'est une décision, on nous propose chaque année... D'ailleurs, on le vote, il me semble ?

**M. le Maire**

Oui.

**M. Ballin**

... d'abandonner un certain nombre de créances vis-à-vis de...

**M. le Maire**

C'est une demande du Trésor public. Cela vient de l'État, de l'UTPG d'annuler des créances. Et chaque année, c'est pareil.

**M. Conway**

D'accord.

Ce que je constate pour le parking, c'est que vous avez, en fait, alors que le contrat prévoyait, dans son article 11.4, le fameux, que vous deviez vous réunir avec le délégataire dans les 15 jours ; donc on a discuté du temps mis pour le faire, mais cela, ce n'est pas l'objet ce soir. Et c'était marqué « notamment sur les délais de réalisation et de retard ». J'insiste sur le « notamment ».

Au vu des sommes qui sont exposées de par le contrat et qui commencent à être actées dans le budget, je vous redemande pourquoi vous vous êtes uniquement concentrés sur le délai de réalisation et pas sur la remise en cause des sommes à verser, que ce soit au niveau des subventions d'exploitation, qui étaient destinées quand même à financer le parking s'il se faisait, que ce soit au niveau de l'entretien et de maintenance, que ce soit au niveau de la subvention d'équipement.

Là, si vous voulez, avec les formules de révision, on est en train, allègrement, de dépasser les 1 300 000 euros, sans compter les recettes des parkings existants que vous laissez percevoir par le délégataire, alors qu'il n'a fait que des menus travaux.

Donc, je repose la question : pourquoi attendre pour suspendre l'exécution de cette partie-là également, comme le prévoit l'article 11.4 ?

**M. le Maire**

Je vous suggère de relire attentivement, vous-même ou votre avocat ou les deux, le contrat. Et la lecture attentive du contrat devrait vous apprendre que nous aurions dû verser le 1<sup>er</sup> avril – le 1<sup>er</sup> avril ! – environ 2,4 millions.

**M. Conway**

2,8 millions.

**M. le Maire**

Ou 2,8 millions. Le 1<sup>er</sup> avril, je crois, ou le 1<sup>er</sup> mai ? Enfin...

Ou le 2 ?

À partir du 1<sup>er</sup> avril ? À partir du 1<sup>er</sup> avril.

Et c'était l'objet de l'avenant dernier que nous avons voté au Conseil Municipal, donc le « notamment », il concerne aussi les sommes, puisque nous n'avons pas payé la somme qui était prévue de payer. C'est aussi simple que cela. C'est pour cela que vous ne les trouvez pas inscrites.

**M. Conway**

Oui, mais les 2,8 millions, effectivement, qui viennent après les 650 000, les 2,8 millions, qui étaient prévus, étaient prévus s'il y avait construction du parking. C'est une subvention... Rappelez-moi ? Une subvention d'équipement. Est-ce que vous voyez la trace d'un équipement quelque part ? Donc, c'est logique que cette clause-là soit renégociée et suspendue.

**M. le Maire**

Premièrement, elle l'est. Elle est renégociée, par définition.

Deuxièmement, quand vous avez un contrat sur 10 ans, 20 ans, 30 ans, les dépenses sont lissées. Et ce lissage des dépenses fait que c'était la somme qui était demandée et nous avons dû en payer une partie.

Maintenant, Monsieur Conway, que votre action en justice coûte de l'argent à la Ville, assumez-le ! Assumez-le jusqu'au bout ! Nous, nous saurons l'expliquer.

**M. Conway**

Là-dessus, sur le fait que cela coûte de l'argent à la Ville, vous vous basez sur le fait que, en fait, vous auriez à payer une somme...

**M. le Maire**

Non, la Ville.

**M. Conway**

La Ville ! Oui, c'est vrai, là, du coup, vous pensez que ce n'est pas votre argent !

Au niveau du contrat, vous pensez que, en fait, si le parking ne se faisait pas, on aurait à verser au délégataire une certaine somme pour le dédommager, puisque ces dépenses étaient lissées, qu'il attendait un gain et qu'il y aurait un manque à gagner.

Nous, on fera tout pour faire l'économie à la Ville de cette somme que vous pensez dans votre tête devoir à Spie en application d'un contrat que vous avez signé et qui, dans votre esprit, s'applique s'il y a un recours. Or, quand vous avez signé ce contrat, vous saviez qu'il y avait un recours, puisque je l'avais notifié le 2 avril devant le préfet des Hauts-de-Seine, et vous en étiez destinataire en copie. D'autre part, puisqu'on attaque le contrat, il va évidemment de soi que les dispositions qui sont prévues dans ce contrat, qu'on estime qu'il est nul, tomberont d'elles-mêmes.

Enfin, les clauses qui s'appliquent sont des clauses en cas d'utilité publique et de cas de force majeure. Un défaut dans le montage du marché ou un défaut dans le permis de construire n'est pas applicable dans ce cas-là. En tous cas, je vous remercie de vous souvenir, le jour où ce contrat sera cassé et que la Ville ne paiera rien, de nous remercier de l'économie qu'on aura faite. Et j'espère que vous le ferez savoir.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Conway.

La jurisprudence en la matière est complexe. On peut espérer, si vous arriviez à faire casser le contrat ou si le contrat tombait tout simplement, on pourrait espérer négocier une absence de dédommagement au moins partielle de la société Spie, mais ce n'est pas une certitude ; le juge sera souverain dans cette affaire.

Et dans cette affaire, je trouve qu'il est léger de jouer ainsi avec les finances communales, en faisant des recours qui font prendre un risque juridique et financier à la Ville de La Garenne-Colombes. Et on verra ce que décidera le juge, le juge sera souverain.

Écoutez, on ne va pas reparler de cette affaire-là. Soyez responsable, assumez vos actes jusqu'au bout et nous verrons les uns et les autres. Et puis, l'électeur jugera, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le budget ? (*Réponse négative.*)

Je vous propose de voter le budget, on peut le voter en deux votes, si vous voulez : un vote sur le fonctionnement, un vote sur l'investissement. Vous serez d'accord pour ne pas voter ligne à ligne ? Personne ne veut voter ligne à ligne ? Ni à bulletin secret ? On pourra faire cela un jour ! On fera cela un jour !

(*Rires de l'opposition.*)

Mais si, écoutez, un peu de folie !

Le Conseil général se réunit le matin vers 9 heures pour voter le budget et on finit... j'ai souvenir que, parfois, à 22 heures, on y était encore ! Mais ils s'arrêtent pour déjeuner, ce sont des gens civilisés ! (*Rires.*)

Et dans certaines Villes, pour le budget, ils organisent une sorte de buffet dehors et les conseillers municipaux font des allers-retours en allant manger et revenir. Enfin, je ne suis pas certain que les miettes sur le budget soient une bonne chose !

Vous êtes d'accord, tout le monde, sur deux votes : investissement, fonctionnement ?

Monsieur Ballin, cela vous va ?

(*M. Ballin acquiesce.*)

On vote d'abord sur l'investissement : qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Sur le fonctionnement : qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? Zéro. Qui est pour ? 30. Je vous remercie.

Maintenant, l'équilibre général : qui est contre ? 5, je vous remercie. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

**30 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUJILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

**5 voix contre :** M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.

Le budget est donc adopté.

Bravo, Monsieur Ballin !

Nous passons maintenant au point suivant qui est le vote des taux.

Monsieur Ballin, les taux ?

**Vote des taux de fiscalité.**

**M. Ballin**

Je vous propose, comme on l'a évoqué, de maintenir les taux à l'identique de l'année dernière, donc de voter ces taux.

**M. le Maire**

Très bien. Qui veut augmenter les impôts locaux ?

Merci, Monsieur Ballin.

Personne. Qui veut les baisser ?

M. Macé, évidemment, il veut augmenter les dépenses et diminuer les recettes.



Allez-y, Monsieur Macé, vous avez la parole !

La logique prévaut ce soir ! (*Rires.*)

**M. Macé**

Toujours !

**M. le Maire**

Je veux dire : la logique politique, pas du tout comptable.

**M. Macé**

Monsieur Ballin, tout d'abord, rectifions ce que vous avez dit à un moment donné dans la présentation globale du budget, quand vous avez dit : « *Les impôts locaux ne vont pas augmenter.* » C'est faux !

Ce qui ne va pas augmenter dans votre proposition, c'est un point : ce sont les taux. Cela, oui ! Pour la première fois depuis de nombreuses années, vous commencez à comprendre que les Garennois, comme le reste de la population française, rencontre des difficultés financières. Vous commencez à devenir raisonnable et donc vous n'augmentez pas – et cela remonte maintenant à très longtemps – le taux des impôts.

Mais les impôts locaux que vous nous proposez ce soir vont globalement, eux, augmenter.

Donc, il faut que vous assumiez que les impôts locaux globalement vont augmenter, par un simple facteur mécanique que vous connaissez aussi bien que moi, Monsieur Ballin et mes chers collègues, qui est l'augmentation de la valeur locative. Je rappelle que ce sont vos parlementaires qui les ont augmentées, ces valeurs locatives, de 2 %. Donc, les impôts locaux de tous les Garennois vont augmenter grâce à vos parlementaires UMP et Nouveau Centre, de 2 %. C'est ce que vous nous proposez, en fin de compte, ce soir.

C'est vrai que vous commencez pour la première fois à devenir raisonnable. Quand on remonte à 2001 et qu'on fait le constat : les impôts locaux ont augmenté de plus de 50 %. Je rappellerai aussi, en ayant une approche plus récente, donc en comparant par rapport au début de ce mandat municipal, le produit maintenant des impôts pour la taxe d'habitation a augmenté, grâce à vous, si on peut dire, de 18 %, plus de 18 %, et le produit de la taxe foncière a augmenté, lui, de plus de 20 %.

Donc, d'un côté, vous n'arrêtez pas de critiquer l'augmentation des impôts et des prélèvements obligatoires. D'un autre côté, localement, quand vous êtes aux affaires, vous faites exactement l'inverse, c'est-à-dire que vous augmentez sans cesse la pression fiscale sur les habitants.

Je terminerai, comme je l'ai dit tout à l'heure suite à l'intervention de M<sup>me</sup> Thimel, par dire – parce que, cela, vous n'en parlez pas non plus de votre côté – que le taux de la TEOM prévu dans le budget reste identique à 8 %, qui est le taux le plus élevé des Villes du 92.

Voici si on voulait avoir une présentation complète de ce qui va arriver et il faudra bien expliquer aussi aux habitants le taux que vous nous proposez ce soir, étant donné, à la différence de ce que vous avez dit, Monsieur Ballin, c'est que nous récupérons la taxe d'habitation votée par le Département, ce qui explique aujourd'hui le taux proposé ce soir par la majorité municipale.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé.

Bien. Y a-t-il des remarques à la présentation de M. Macé ?

Oui, Madame Juvin-Marleix ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Monsieur Macé, c'est quand même fantastique, mais j'ai l'impression que vous ne comprenez toujours pas ce que signifie et ce que recouvre...

Mais vous faites semblant, vous êtes un petit coquin ! (*Rires.*)

... la TEOM : la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères. C'est quoi exactement, Monsieur Macé ? Bon, je ne vous ferai pas l'offense de vous interroger, mais très franchement, cessons de dire : « *La TEOM est élevée, etc.* », on a un très beau service au sein de La Garenne-Colombes.

Alors, effectivement, si on veut faire comme à Colombes, supprimer la collecte des déchets verts, supprimer trois collectes et en venir à deux collectes par semaine sur les... Effectivement, c'est un choix, mais ne dites pas « la TEOM est élevée » sans expliquer ce qu'elle recouvre !

**M. le Maire**

Merci. Très bien.

Oui, Monsieur Conway, je vous en prie ?

**M. Conway**

Vous voulez nous rassurer sur le fait que la Ville ne fait pas de bénéfice dessus ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Absolument !

**M. Conway**

Voilà ! Cela, écoutez, on vous remercie, effectivement, de ne pas faire de la marge dessus, mais ce qu'on met en cause, c'est le fait que ces dépenses que vous engagez...

**M. Hervo**

C'est la qualité du service.

**M. Conway**

... il faut les couvrir et vous les couvrez intégralement par la taxe.

Là-dedans, on avait fait remarquer à un précédent Conseil que cette fameuse sortie de conteneurs, on voudrait savoir combien de personnes elle concerne, pourquoi on est les seuls. Vous avez fait remarquer justement que la SITA avait le même coût de prestations d'une commune à l'autre. Donc c'est bien au niveau des prestations qu'il faut se poser les questions. Quand vous avez indiqué que cette mesure de faire sortir des conteneurs par le personnel de la SITA coûtait à la Ville entre 500 000 et 600 000 euros par an, on peut se poser la question, effectivement.

De la même manière qu'on peut se poser la question...

**M. le Maire**

On va revenir sur les taux des taxes parce qu'on est un peu sortis !

**M. Conway**

Attendez, je termine juste !

**M. le Maire**

Oui, allez-y !

**M. Conway**

Sur le fait de faire un enlèvement trois ou deux fois par semaine, pareil, combien cela coûte ? Quelle économie cela génère ? Ce sont des questions qu'on peut se poser parce qu'on est effectivement le département où cela coûte le plus cher.

*(M. Macé demande la parole.)*

**M. le Maire**

Merci.

Oui, Monsieur Macé.

On va peut-être revenir... Moi, je veux bien qu'on parle de la TEOM, mais je vous rappelle quand même qu'en face de la TEOM, comme vous le dites, il y a un service, que ce service est plutôt luxueux, on est d'accord. On va sortir les bacs chez les gens, on fait trois et non pas deux collectes par semaine. Je vous rappelle qu'à l'époque où nous avons décidé, par exemple, les trois collectes, c'était dans le marché et tout le monde dans la Commission d'appels d'offres, je crois me souvenir, avait dit d'accord pour trois. Il n'y avait pas eu d'opposition particulière, y compris des représentants de l'opposition.

Donc, après, on peut dire que c'est trop luxueux. Moi, je crois que la qualité de vie, c'est aussi le fait qu'on vienne trois fois par semaine vous chercher vos poubelles. On peut décider de ne le faire qu'une fois ou deux fois par semaine, mais dans ces cas-là, voilà, il faut stocker ; les appartements sont petits parfois, où est-ce qu'on met les ordures ?

Enfin, écoutez, je ne sais pas comment vous faites, mais trois fois par semaine, ma poubelle, elle est pleine ! Je ne sais pas comment vous faites. Je suis probablement très productif !

Monsieur Macé, excusez-moi. On revient peut-être... le sujet, je me permets de vous rappeler, n'est pas la TEOM mais les taxes... les taux, pardon.

**M. Macé**

Comme M<sup>me</sup> Juvin-Marleix est intervenue...

**M. le Maire**

Non, ce n'est pas elle qui est intervenue là-dessus, Monsieur Macé ! Ce n'est pas elle, elle a répondu.

**M. Macé**

Elle est intervenue là-dessus quand même.

**M. le Maire**

Non, elle vous a répondu, Monsieur Macé, c'est un peu différent.

*(Rire de M. Macé.)*

**M. Macé**

Oui, mais quand même, quand même !

**M. le Maire**

Oui, c'est cela !

**M. Macé**

Je voudrais juste lui dire : vous prenez Colombes, c'est une très bonne référence en termes de gestion avec Philippe Sarre...

**M. le Maire**

Vous ne disiez pas cela il y a deux ans, vous êtes gonflé !

*(Rire de M. le Maire.)*

Il y a deux ans, curieusement, vous ne disiez pas : « C'est une bonne référence » pour quelle raison ?

**M. Macé**

Ah non, mais M<sup>me</sup> Gouéta, cela a toujours été une mauvaise référence, mais cela, tout le monde le sait ! D'ailleurs, les habitants de Colombes ne s'y sont pas trompés en 2008, vous avez remarqué, comme moi ?

**M. le Maire**

Bien sûr, comme les habitants de La Garenne-Colombes ! *(Rires.)*

**M. Macé**

C'est un chemin, vous le savez, toujours long d'être dans l'opposition !

**M. le Maire**

Oh, je sais !

**M. Macé**

Vous citez Colombes. Je voudrais juste vous citer la Ville d'à côté, Madame Juvin-Marleix, où vous défendez d'ailleurs le maire de Courbevoie, quand il est candidat au poste de député. Il a lui-même... Vous voyez, ce n'est ni une question de gauche ni de droite, d'ailleurs ! Il a lui-même décidé, à un moment donné dans sa ville, d'arrêter le ramassage par la société. Après, c'est chacun, il faut le reconnaître, qui se débrouille par rapport à sortir la poubelle.

Il ne faut pas caricaturer en disant : « *C'est une position de Ville de gauche d'arrêter ce type de prestation.* » À côté, à Courbevoie, Ville gérée, vous le savez comme moi, par l'UMP, ils ont fait la même chose.

Donc, voilà, il faut dire que, dans un certain nombre de Villes, on réfléchit sur ce coût-là, ce qui me paraît logique.

**M. le Maire**

Merci. Écoutez, on va revenir sur les taxes. Nous ne sommes pas d'accord, nous continuons à penser qu'il faut sortir les bacs et trois fois par semaine la collecte des ordures. On peut avoir un avis différent, tout à fait, peut-être moi aussi évoluerai-je dans l'avenir ; en tout cas, c'est comme cela aujourd'hui et, en plus, ce n'est pas le sujet. Donc, on revient sur les taxes, s'il vous plaît, les taux.

Est-ce qu'il y a des remarques sur les taux ? Non, pas de remarques ? Donc, on va passer au vote. Qui est contre ? 5.

C'est une stabilisation des taux, je vous le rappelle.

Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie. Donc les taux de taxes locales sont stables.

**30 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, MM. HERVO, PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. ZACAROPOULOS.

**5 voix contre :** M. MACE, Mlle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY.

Ensuite, le point suivant, c'est à M. Ballin, toujours ?

**M. Ballin**

Oui, c'est toujours moi, mais cela va être rapide.

**M. le Maire**

Vous abusez, Monsieur Ballin, votre temps de parole est fini pour l'année ! *(Rires.)*

### **Ressources Humaines**

#### **1.2 - Indemnité de conseil allouée au comptable chargé des fonctions de receveur de la commune**

**M. Ballin**

Il s'agit d'autoriser la Ville, en fait, à verser – c'est donc autorisé par la loi – une indemnité de conseil à notre Trésorier municipal de La Garenne-Colombes, que l'on peut verser légalement à hauteur de 8 050 euros cette année et que l'on propose de verser pour 4 025,31 euros ; c'est original !

**M. le Maire**

Merci. Il s'agit de M. Cabald, le Trésorier en charge de la Ville de La Garenne-Colombes, un agent de l'État, je précise.

Y a-t-il des remarques particulières ? Pas de remarques ? On peut voter : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**35 voix pour :** *Unanimité*

Merci pour M. Cabald et la Trésorerie.

### **II - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports**

#### **2.1 - Convention d'objectifs triennale entre l'association « Amicale des Anciens Élèves de La Garenne-Colombes » et la Ville de La Garenne-Colombes.**

**M. Dransart**

Pour faire simple, nous avons régulièrement à faire ce type d'opération. Il y a une convention d'objectifs qui a été mise en place avec l'AEGC parce que l'AEGC, comme d'autres associations, touche une subvention supérieure à 23 000 euros, donc c'est obligatoire. Il convient, là, aujourd'hui, de renouveler cette convention pour trois ans avec simplement une nouveauté

dans la forme – on l’a vue la fois précédente –, c’est qu’il est précisé le montant des coûts indirects qui, ici, se chiffrent à 176 000 euros. Et la subvention est de 58 000 euros.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques particulières ?

Oui, Monsieur Fouliard ? Moi, j’ai une remarque à faire, mais allez-y, Monsieur Fouliard !

**M. Fouliard**

Monsieur Dransart, pouvez-vous nous indiquer, en général, ce que recouvrent les 176 000 euros de frais indirects ?

**M. Dransart**

L’AEGC, en l’occurrence, fait l’emploi de plusieurs bâtiments administratifs, donc le Foyer des Arts et Loisirs, le stade Pierre Denis avec le tennis de table, d’un côté, et le basket, de l’autre, et puis l’école Marsault pour leur hatha-yoga. Donc, ce sont toutes les dépenses (valeurs locatives, les fluides, l’électricité, l’énergie, le nettoyage) qui sont incluses dans ces 176 000 euros. Et pour information, ces 176 000 euros sont calculés sur l’année 2009, donc chaque année, on pourra ajuster ces chiffres.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

**M. Fouliard**

Je voudrais juste... si je peux ?

**M. le Maire**

Oui, je vous en prie, Monsieur Fouliard, oui, allez-y !

**M. Fouliard**

Merci pour ces précisions.

Nous souhaitons juste préciser que, outre cette convention sur laquelle nous n’avons pas de remarque particulière, il y a un commentaire qui, quand même, s’impose : c’est que cette association, qui n’est quand même pas la moindre à La Garenne-Colombes, est liée autrement à la Municipalité, de par la présence de trois élus de la majorité au sein de son bureau, dont la présidente ici présente.

Personnellement, je n’adhère pas à cette approche de la vie associative, qui doit être basée sur une indépendance, et on s’interroge sur le message induit par la présence de trois élus de la majorité au sein de ce bureau.

**M. le Maire**

Vous vous interrogez à quel niveau ?

**M. Fouliard**

Je parle d’indépendance, je parle de message passé à la population par rapport à la vie associative en général, dont généralement on essaie de préserver l’indépendance par rapport aux institutions, ou alors on intègre la gestion des entités qui sont gérées à l’intérieur des services municipaux.

**M. le Maire**

D’accord, très bien. Vous savez, Monsieur Fouliard, je vais donner la parole à M<sup>me</sup> Gaillabaud, mais la quasi-totalité des membres du Conseil Municipal ont été, sont, seront membres d’associations communales. Moi, j’ai été président du club d’escrime pendant 10 ans. J’ai été à l’origine de la Garenne Jeunesse à une époque, d’autres ont pris la suite. On a tous, à un moment ou à un autre, y compris durant notre vie municipale, participé à l’animation... d’ailleurs, c’est ce qui caractérise la vie des petites villes, c’est que les élus sont souvent aussi les membres des associations, donc il n’y a rien de...

Écoutez, je vous en prie, Monsieur Fouliard, allez-y !

**M. Fouliard**

C’est juste pour préciser : ce n’est pas la vie associative. Évidemment, il n’est pas rare que les élus soient acteurs associatifs dans leur commune. Évidemment, je suis le premier à m’en féliciter. Là, on parle de notamment la présidence. Dans la rédaction de la décision que nous allons voter là, on a une présidente d’association qui se trouve être membre du Conseil Municipal qui demande à la Ville de voter une subvention. Excusez-moi, il y a...

**M<sup>me</sup> Gaillabaud**

Je ne vois pas où est le débat.

**M. Fouliard**

Répondez-moi, si vous voulez.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Fouliard.

Madame Gaillabaud, allez-y !

**M<sup>me</sup> Gaillabaud**

Oui, je voulais quand même préciser que j’étais membre de l’AEGC avant même de faire partie du Conseil Municipal, donc c’est deux choses bien différentes.

D’autre part, bien évidemment, je ne prendrai pas part au vote, par définition.

**M. le Maire**

Très bien. Merci, Madame Gaillabaud.

D'ailleurs, tous ceux qui sont membres d'une association qui fait l'objet d'une délibération au Conseil Municipal doivent éviter de prendre part au vote, donc ce sera le cas.

Monsieur Macé, je vous ai vu lever la main, je vous en prie ?

**M. Macé**

Oui, par rapport, justement, au vote des subventions aux associations, je constate qu'on n'a pas fait un vote particulier sur les subventions aux associations. Est-ce que c'est normal ?

**M. Ballin**

Oui, c'était dans le budget. C'est compris, le vote des subventions. Cette année, on l'a délibéré mis... Pour simplifier les votes et le suivi, on l'a mis dans le budget de la Ville. C'est pour cela, en fait, quand on a voté le budget, en annexe, sont précisées les subventions aux associations.

**M. Macé**

Je pense, Monsieur Ballin, qu'en prenant cette décision, vous encourez un risque important par rapport à normalement la possibilité pour des élus d'indiquer qu'ils ne souhaitent pas voter pour tel et tel montants de subvention aux associations. Je vous rappelle que des élus ont été condamnés, en particulier à la Ville de Bagneux, il y a quelques années, par rapport à cet aspect-là. Donc, je pense que vous prenez un risque important de ne pas faire cette séparation et de ne pas appeler à un vote circonstancié association par association, pour qu'il n'y ait pas ce type de souci. La preuve, c'est qu'à la présente délibération, M<sup>me</sup> Gaillabaud et j'espère d'autres membres du Conseil Municipal qui sont dans le bureau de cette association ne vont évidemment pas prendre part au vote.

**M. Ballin**

On a revu il y a encore deux heures le point légal et il est tout à fait autorisé aujourd'hui de pouvoir mettre dans le budget la liste des subventions aux associations et de faire un vote global. On l'a vérifié.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Monsieur Beuré, qui est responsable juridique, qu'est-ce que vous en pensez ?

*(M. Beuré acquiesce.)*

Il est vrai que, jusqu'ici, M. Macé a raison. Depuis toujours...

**M. Macé**

Tout le temps.

**M. le Maire**

On a voté, ce qui était un peu absurde, entre nous, parce qu'en fait, on votait deux fois, souvenez-vous, les subventions aux associations. Nous les votions dans le budget, une fois, et puis, après, nous prenions notre petite délibération où nous avions une délibération spécifique. D'ailleurs, chaque année, se posait la question métaphysique de savoir s'il fallait que nous votions les subventions avant ou après le budget. Personne ne savait jamais répondre à cette question.

Et c'est vrai, vous avez raison de dire, Monsieur Macé, que chaque fois, vous vous souvenez, je faisais le tour du Conseil Municipal en disant « *qui est membre de machin-truc ?* » et les membres de l'AEGC ne votaient pas pour l'AEGC, du vélo-club pour le vélo-club, etc. Cette année, nous l'avons inclus dans le budget. S'il faut que nous votions – on le fera au prochain coup, on peut le faire au prochain Conseil Municipal – une délibération spécifique sur les votes aux associations, moi j'y suis tout à fait favorable, cela ne me pose aucun problème, bien entendu.

Monsieur Beuré, qu'est-ce que vous en pensez ?

**M. Beuré**

Je pense que c'est passé au contrôle de légalité l'année dernière en faisant deux votes séparés. Moi, le conseil que je vous donnerais, c'est de voter séparément. Maintenant, on a voulu simplifier, on a eu une discussion administrative avant. Il y a deux écoles. Moi, c'est l'école des deux délibérations. Après, voilà, c'est des arguties administratives, effectivement, qui ne doivent pas peser sur vous, bien évidemment. Néanmoins, pour plus de sécurité, deux délibérations.

**M. le Maire**

Écoutez, de toute façon, on a toujours la possibilité, au prochain Conseil Municipal, de faire une délibération comme nous la faisons chaque année, qui est d'exclure les uns et les autres. On peut faire cela et on fera cela la prochaine fois.

Je reviens sur ce plan-là : il n'y a pas d'autres questions ?

Madame Gaillabaud, vous avez fait votre déclaration ?

Donc, ce que je vous suggère, mais comme chaque année, c'est que ceux qui sont membres de l'AEGC ne votent pas. Qui veut ne pas voter ? M<sup>me</sup> Gaillabaud, M. Pouilly, M<sup>me</sup> Mangeard, M<sup>me</sup> Thimel et M. de Boutray.

Vous ne faites pas partie du bureau, Monsieur... ?

**M. Perrée**

Je fais partie de l'AEGC.

**M. le Maire**

Non, il faut faire partie du bureau, il faut être membre du bureau.

*(Brouhaha.)*

Bon, écoutez, tous ceux qui sont membres de l'AEGC, vous ne votez pas. On ne va avoir personne parce que tout le monde est membre de l'AEGC. D'ailleurs, tout le monde a été au moins un membre de l'AEGC une fois dans sa vie, au Conseil Municipal de La Garenne-Colombes.

Qui veut ne pas prendre part au vote ? M. Fouliard, M. de Boutray, M. Perrée, M<sup>me</sup> Mangeard, M. Pouilly, M<sup>me</sup> Thimel, M<sup>me</sup> Gaillabaud.

On a encore le quorum, on peut voter ? S'il vous plaît, n'appartenez pas tous aux mêmes associations, on ne pourra jamais plus rien leur voter ! (*Rires.*)

On passe au vote : qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? Je vous remercie.

**28 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mmes JUVIN-MARLEIX, RAIMBAULT, MM. DUBOIS, BALLIN, CHAILLET, DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, M. BUTET, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, VINGERING, FOMMARTY, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, MM. ZACAROPOULOS, MACE, Mlle NATUREL, MM. RANJI, CONWAY.  
MM. PERREE, DE BOUTRAY, Mme MANGEARD, M. POUILLY, Mmes THIMEL, GAILLABAUD, M. FOULIARD, ne prennent pas part au vote.

Il faudra qu'on mette au clair cette affaire un jour parce que je crois qu'on doit pouvoir voter pour une association dont on est membre mais pas membre du comité directeur ou de l'instance dirigeante. Je crois que c'est cela, la jurisprudence, mais il faudra qu'on la vérifie.

### **III - Pôle Services Techniques**

#### **Urbanisme**

#### **3.1 - OPDH des Hauts-de-Seine - subvention de surcharge foncière - subvention du fonds d'aménagement urbain - 51, rue Raymond-Ridel.**

##### **M<sup>me</sup> Labrousse**

Comme vous le savez tous, cela fait quatre ans que la Ville et l'Office public départemental du 92 tentaient désespérément d'acquérir un immeuble 51, rue Raymond-Ridel. Voilà, la chose est faite pour un montant de 2 300 000 euros. L'acte sera signé dans la première quinzaine du mois de mai. Nous vous demandons aujourd'hui de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer, dans le cadre du fonds d'aménagement urbain, un montant de 401 320 euros à l'Office public d'HLM.

##### **M. le Maire**

Combien ?

##### **M<sup>me</sup> Labrousse**

401 320 euros. En contrepartie, l'Office public départemental nous attribuera quelques logements. Le nombre de logements sera à définir lorsque le projet de réhabilitation sera en place.

##### **M. le Maire**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ?

Oui, Monsieur Conway, je vous en prie ?

##### **M. Conway**

Madame Labrousse, vous vous félicitez du fait que, enfin, on acquiert ce bâtiment au 51, rue Raymond-Ridel pour la somme de 2 300 000 euros. Je voudrais juste rappeler qu'au Conseil Municipal du 28 janvier 2009, alors que les propriétaires demandaient 2,4 millions et que la Ville proposait 1,9 million, j'avais insisté lourdement auprès de M. Hervo pour dire : plutôt que d'aller dans une démarche d'expropriation qui prend du temps, de tenter une dernière fois une négociation avec les propriétaires. Vous aviez refusé.

Le 4 janvier 2010, quand l'expert a donné un avis négatif sur la démarche qui était envisagée, vous êtes passés outre. Je vous ai à nouveau redit de retenter parce que, au vu du travail qui était fait par l'expert, on s'apercevait que le logement était en meilleur état que ce que vous aviez dit en janvier 2009. C'est pour cela qu'en janvier 2009, j'avais voté pour et, en janvier 2010, j'avais voté contre.

Je constate ce soir qu'entre 1,9 million et 2,4 millions, les 2,3 millions sont effectivement un montant qu'on aurait pu proposer il y a maintenant 18 mois.

##### **M. le Maire**

Merci beaucoup.

Sauf qu'à l'époque l'OPDHLM n'était pas prêt à verser cette somme, accessoirement.

Madame Naturel ?

##### **M<sup>lle</sup> Naturel**

Bonsoir. Je me joins aussi aux félicitations pour l'acquisition de cet immeuble qui va nous permettre de tenter de répondre aux 900 demandes qui restent encore en mairie de logement social et d'essayer de tendre aux 20 % obligatoires de la loi SRU, ce qui ne va pas être facile.

Je voulais vous poser la question : combien de logements sociaux avez-vous comme objectif à obtenir ? Vous avez dit que le nombre de logements restait à définir, donc je vous incite aussi à faire du type PLU, PLAI et PLUS qui sont le plus accessibles à tous nos concitoyens.

**M<sup>me</sup> Labrousse**

C'est ce type de logements qui sera fait.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Merci.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Des remarques ou d'autres questions à M<sup>me</sup>... ? Encore des félicitations à M<sup>me</sup> Labrousse ou pas ? Permettez-moi d'en prendre une ou deux, de ces félicitations, parce que je ne suis pas totalement étranger au projet ! (*Rires.*)

Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ?

Et puis M. Ballin décaisse quand même aussi, donc il a aussi sa part de responsabilité !

On passe au vote ; je plaisante ! Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Quelle belle unanimité touchante !

**35 voix pour : Unanimité**

Madame Gaillabaud ?

J'avais marqué « M<sup>me</sup> Gaillabaud », mais je suis désolé, Madame Gaillabaud, je vous le reprends pour le donner à M. Hervo qui veut absolument régler ses 18 mètres carrés !

Allez-y !

### **3.2 - Acquisition de la parcelle cadastrée section S n° 235, d'une superficie de 18 mètres carrés, sise 11, rue du 8 mai 1945.**

**M. Hervo**

Vous vous souvenez, mes chers collègues, qu'on avait décidé de l'acquisition d'une bande de terrain pour le réalignement de la rue du 8 mai 1945, à l'occasion du dépôt d'un permis de construire ou de la délivrance d'un permis de construire sur un pavillon qui fait l'angle de la place du marché des Vallées, et que cette acquisition avait été décidée à l'euro symbolique, ou même à titre gratuit peut-être, en application d'une disposition du Code de l'urbanisme qui, à l'époque, permet de récupérer une fraction de terrain d'une propriété pour réalignement de voie publique.

Et, puis, en cours de mise en œuvre de cette décision, le Conseil Constitutionnel ou le Conseil d'État, je ne sais plus lequel des deux...

**M. le Maire**

C'est le Conseil Constitutionnel.

**M. Hervo**

... a déclaré cette disposition du Code de l'urbanisme illégale. Donc, nous nous sommes rapprochés des propriétaires parce que, dans l'intervalle, les travaux étaient largement entamés, pour ne pas dire presque terminés. Nous avons donc conclu avec ces propriétaires une transaction pour une acquisition de leur bande de terrain à hauteur de 3 000 euros, ce qui correspond, aux arrondis près, à l'estimation des Domaines, déduction faite des frais exposés par la Ville pour rétablir la clôture, rétablir les branchements et donc remettre l'alignement au bon endroit.

Donc, nous vous proposons de rapporter notre délibération qui s'appuyait à l'époque sur une disposition déclarée illégale depuis, et de décider d'acquiescer cette bande de terrain permettant le réalignement de la rue du 8 mai 1945, pour un montant de 3 000 euros. Également, on vous demande d'intégrer cette parcelle dans le domaine public routier communal et, bien entendu, d'autoriser M. le Maire à signer l'acte correspondant.

Merci.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Hervo.

Tout cela pour 18 mètres carrés, vous avez bien compris !

Y a-t-il des remarques particulières ? On y va : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

**35 voix pour : Unanimité**

## **IV - Divers**

### **4.1 - Décisions.**

N° 2011/49 : Convention relative à la mise à disposition du stand de tir de La Garenne-Colombes, à titre gracieux, au profit de la direction territoriale de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine.

N° 2011/50 : Contrat avec World Music Production relatif à un concert prévu le dimanche 10 juillet 2011 au parc Wangen Im Allgäu.

N° 2011/51 : Contrat avec World Music Production relatif à un concert prévu le dimanche 17 juillet 2011 au parc de Wangen Im Allgäu.

- N° 2011/52 : Contrat avec World Music Production relatif à un concert prévu le dimanche 24 juillet 2011 au parc de Wangen Im Allgäu.
- N° 2011/53 : Contrat avec l'association Triade relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 17 juin 2011.
- N° 2011/54 : Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de rénovation de deux appartements sis 6, rue Fernand-Drouilly et 15, rue Etienne-Marcel à La Garenne-Colombes.
- N° 2011/55 : Marché à procédure adaptée à bons de commande relatif à la prestation de taxis pour les besoins de la Ville de La Garenne-Colombes.
- N° 2011/56 : Aliénation de deux véhicules, trois cyclomoteurs et d'une tondeuse appartenant à la Ville de La Garenne-Colombes.
- N° 2011/57 : Annulation de la décision n° 2010-184 relative à l'aliénation du véhicule Défi Car Essence auprès de la société Clipper.
- N° 2011/58 : Aménagement des tarifs pour favoriser l'accès à la piscine municipale par les familles garennoises.
- N° 2011/59 : Contrat avec la SARL Trains Touristiques de France pour La Garenne en Fête samedi 18 et dimanche 19 juin 2011.
- N° 2011/60 : Convention triennale relative à la mise à disposition de locaux municipaux, à titre gracieux, au profit de la délégation de la Croix-Rouge Française de La Garenne-Colombes.
- N° 2011/61 : Contrat avec Master Music pour la fête de la musique mardi 21 juin 2011.
- N° 2011/62 : Avenant de transfert n° 1 lot n° 6 – menuiseries intérieures – du marché passé sur appel d'offres ouvert pour les travaux de construction d'une médiathèque située 20-22, rue de Châteaudun à La Garenne-Colombes.
- N° 2011/63 : Contrat de maintenance du système de gestion des files d'attente.
- N° 2011/64 : Convention triennale relative à la mise à disposition de locaux municipaux, à titre gracieux, au profit de l'association La Garenne Jeunesse.
- N° 2011/65 : Contrat avec l'ensemble de flûtes de Paris pour un concert au Mastaba 1 le samedi 28 mai 2011.
- N° 2011/66 : Avenant n° 8 en moins-value – marché d'exploitation avec garantie totale des installations de chauffage des bâtiments communaux.
- N° 2011/67 : Contrat avec M. Philippe Monange relatif à l'organisation d'un concert scolaire prévu le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2011 au Foyer des Arts et Loisirs pour l'école André Marsault.
- N° 2011/68 : Contrat avec M. Éric Genevois relatif à l'organisation d'un concert scolaire prévu le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2011 au Foyer des Arts et Loisirs pour l'école André Marsault.
- N° 2011/69 : Contrat avec M. Rony-Manuel Olanor relatif à l'organisation d'un concert scolaire prévu le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2011 au Foyer des Arts et Loisirs pour l'école André Marsault.
- N° 2011/70 : Contrat avec le centre Kapla Sicvaa relatif à l'organisation d'une animation prévue le jeudi 21 avril 2011 pour les enfants des accueils de loisirs.
- N° 2011/71 : Contrat avec le Prélude de Paris relatif à un concert prévu le dimanche 3 juillet 2011 au parc Wangen Im Allgäu.
- N° 2011/72 : Rectification de la décision relative à l'aménagement des tarifs pour favoriser l'accès à la piscine municipale par les familles garennoises.
- N° 2011/73 : Don de deux défibrillateurs par le Rotary Club.

**M. le Maire**

Sur les décisions, y a-t-il des remarques ou des questions particulières ? Vous les avez eues ?

Oui, Monsieur Conway, je vous en prie ? Laquelle ?

**M. Conway**

La dernière, la n° 73.

**M. le Maire**

C'est laquelle, la 73 ? Oui, les défibrillateurs.

**M. Conway**

Voilà. Vous avez prévu, en fait, d'implanter ces deux défibrillateurs à l'Hôtel de Ville et à la Médiathèque. Je proposais un autre emplacement pour celui qui est prévu à la Médiathèque parce que, d'une part, la Médiathèque n'est pas encore ouverte et, d'autre part...

**M. le Maire**

Où cela ? Pardon, je n'ai pas entendu. À quel endroit le mettriez-vous ?

**M. Conway**

Je ne l'ai pas encore dit.



**M. le Maire**

Pardon, allez-y !

**M. Conway**

Je ne l'ai pas encore dit, c'est pour cela que vous ne l'avez pas entendu !

Si vous regardez la cartographie des défibrillateurs, on voit qu'ils sont installés soit dans des lieux connus, comme l'Hôtel de Ville et la police municipale, soit auprès des stades et les endroits où il y a une activité physique, ce qui paraît logique.

**M. le Maire**

Il y a le Conseil Municipal aussi où on pourrait en avoir un !

**M. Conway**

Oui, là, il y en a un, donc effectivement, il y a des coups de sang de temps en temps !

**M. le Maire**

Tout va bien, on peut y aller !

**M. Macé**

Il y a des médecins, en plus ! (*Rires.*)

**M. le Maire**

Alors, cela, Monsieur Macé, moi, je serais vous ! Je les connais les deux médecins... les trois médecins. On est trois !

**M. Conway**

Si vous voulez, la Médiathèque n'est pas vraiment... outre le fait qu'elle n'est pas opérationnelle aujourd'hui, ce n'est pas particulièrement un lieu d'activité physique.

D'autre part, du point de vue géographique, on constate que, du côté des Champs-Philippe, il n'y en a qu'un au complexe sportif Marcel Payen et je proposerais de le mettre au stade de l'ASCO.

**M. le Maire**

Je ne suis pas contre. Simplement, ce que je vous propose, c'est que le Dr Fommarty et le Dr Pinta regardent cela avec l'intelligence qui les caractérise et nous fassent une proposition, si vous me le permettez, sachant que l'idée de cette décision n'est pas du tout la localisation ; elle vous est donnée à titre indicatif. L'idée, c'est que le Rotary nous propose de nous donner deux défibrillateurs automatiques, qui viennent s'ajouter au parc de ceux de La Garenne-Colombes.

Voilà, l'idée de la décision à laquelle M. Conway fait référence, ce n'est pas du tout une décision d'implantation. L'implantation n'est qu'un élément qui se surajoute, accessoire. L'idée, c'était d'accepter ce don de la part du Rotary.

Il faut probablement, vous avez raison effectivement, il faut qu'il y ait du monde. La question des gares se pose parce qu'il y a beaucoup de monde qui passe dans les gares. Il faut qu'il y ait du monde ; il faut au mieux qu'il y ait de l'activité physique, donc les centres sportifs, vous avez raison ; mais il faut aussi que ce soit ouvert et facilement. Or, peut-être le tout petit défaut, mais laissons nos deux médecins en juger, c'est que l'ASCO est loin d'être toujours ouvert. Mais je trouve que l'idée est séduisante.

Regardez et dites-nous ce que vous en pensez, d'accord ? Vous reprenez la carte et puis, vous nous direz tous les deux. On peut faire comme cela ? Cela marche.

Monsieur Ranji ?

**M. Ranji**

Je voulais simplement revenir sur la délibération n° 58 et la 72...

**M. le Maire**

La 72 ?

**M. Ranji**

Enfin, les deux. J'ai été agréablement surpris de voir la délibération n° 58 dans laquelle on peut voir que l'accès à la piscine va être rendu gratuit pendant les congés scolaires. Et j'ai été, en revanche, déçu en lisant la 72 qui annulait tout simplement cette décision.

Donc, je vous invite simplement à ne pas rectifier cette erreur... enfin, ce que vous appelez, vous, une erreur, et suivre l'exemple de nombreuses Villes voisines qui ont rendu gratuit l'accès à leur piscine municipale pendant les vacances scolaires.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Ranji.

Comme j'observe que vous ne portez pas de lunettes et que j'en déduis que vous n'êtes pas myope, je dirais que vous êtes donc joueur ! Parce que, quand vous dites qu'on annule la 58, ce n'est pas tout à fait vrai puisque...

**M. Ranji**

Ce n'est pas ce que j'ai dit. Concernant simplement...

**M. le Maire**

Si, mais ce n'est pas grave, Monsieur Ranji.

**M. Ranji**

Ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit. J'ai simplement dit que, concernant les congés scolaires, comme ce qui est écrit sur la décision, donc durant les congés scolaires, actuellement, c'est 2 euros pour tous les Garennois. Ce qui était proposé dans la délibération n° 58, il y avait écrit tout simplement « gratuit ». Maintenant, ce qui est proposé dans la nouvelle délibération, donc en rectification de ce que vous, vous appelez une erreur, qui est toujours de 2 euros pour tous les Garennois, moi, ce que je dis simplement par rapport à cette ligne-là et non sur la totalité de la délibération n° 58, de suivre l'exemple de nombreuses Villes voisines et de rendre gratuit l'accès à tous les Garennois durant les vacances scolaires.

**M. le Maire**

À tout le monde ! Bien sûr, tout gratuit ! Écoutez, voilà, aujourd'hui, on est à 2 euros et je vous propose de passer à la somme de 2 euros.

Très bien, je vous remercie.

Y a-t-il d'autres observations, sur d'autres décisions ? Non ? Parfait. Merci beaucoup.

**4.2 - Questions orales.**

**M. le Maire**

Le point suivant concerne les questions orales. Je n'en ai pas reçu, j'espère que ce n'est pas une erreur de ma part.

Je voulais donc vous donner la réponse à une question orale que je me suis posée moi-même. Comme cela, en fait, c'est une information que je donne au Conseil Municipal.

C'est que M. Perrée tout à l'heure vous a rappelé la décision, nous en avons longuement parlé durant les années précédentes : nous cherchions une ville jumelle pour le Liban. Donc, nous vous proposerons dans quelques semaines formellement de sceller un pacte de jumelage avec la ville de Daroun-Harissa, qui est une ville située au Liban. Pour ceux qui connaissent le Liban, c'est dans les hauteurs de Jounieh, c'est ce qu'on appelle habituellement Notre-Dame-du-Liban, c'est le Vatican de l'Orient.

Il se trouve que, parallèlement à cette action, puisque le Liban est un pays ami de longue date de la France – nous avons de très forts liens d'amitié, le Liban et la France –, je me suis rendu récemment rencontrer le maire de Daroun-Harissa au Liban et j'ai profité de ce saut à Beyrouth de quelques heures pour rencontrer les soldats de la Finul. Vous savez que la France aide la Finul, la France a là-bas un fort contingent, je crois de 12 000 hommes, qui compose la force d'interposition au Sud-Liban.

Dans le Sud du Liban, qui est une zone essentiellement à majorité chiite, tenue politiquement en grande partie par le Hezbollah – là-bas, dans cet endroit, par exemple, l'armée régulière libanaise n'a pas la plénitude des pouvoirs qu'elle exerce dans le reste du Liban, c'est le Hezbollah qui tient réellement le pays –, l'armée française, dans le cadre des bonnes relations qu'elle entretient avec la population, a décidé de lancer un concours pour la francophonie, à la fois vis-à-vis de l'armée libanaise – le deuxième exercice a eu lieu il y a quelques semaines – mais aussi, et c'est une nouveauté, à l'intention d'écoliers libanais du Sud du Liban. Et près de 2 500 ou 3 000 enfants libanais, de toutes confessions, en majorité chiite, mais de toutes confessions (un peu sunnite, un peu chrétienne-maronite, un peu druze), ont participé à ce concours de la francophonie, des enfants d'âge variant entre l'équivalent du CM1 et de la 5<sup>e</sup> pour les âges scolaires français.

Je vous informe que la Ville de La Garenne-Colombes a été contactée par la Finul pour voir si nous pouvions l'aider à organiser ce concours. Et une classe qui est une classe de l'équivalent de CM2, mais en réalité, ils ont l'âge de 6<sup>e</sup>, a gagné le concours. De très nombreux prix ont été remis. J'ai été invité à remettre les prix avec le général commandant la Finul... enfin, le chef d'état-major de la Finul, le général français là-bas. La classe qui a gagné le concours est une classe d'une vingtaine d'enfants, en majorité chrétienne, quelques chiites et quelques druzes. Ils nous ont demandé si nous pouvions accueillir, à titre de premier prix, cette classe durant une semaine – en réalité, du lundi soir au vendredi, donc c'est une toute petite semaine de trois jours – à La Garenne-Colombes, comme premier prix. Les autres enfants recevront essentiellement des livres.

Je me suis permis d'accepter bien volontiers cette proposition qui allait dans la droite ligne de ce qui nous avait été proposé dans le cadre du jumelage et que nous avons discuté ici.

Un certain nombre d'enfants vont arriver à La Garenne-Colombes au mois de juin. Ils seront véhiculés par l'intermédiaire d'Air France qui paie le voyage. Il nous est proposé de proposer à des familles garennoises d'accueillir chez elles ces enfants et ces enfants suivront les enfants et les élèves garennois durant leurs cours, que ce soit en CM2 ou en 6<sup>e</sup>.

Voilà, c'est l'information que je voulais vous donner pour cette affaire-là. Les enfants devraient arriver, 12 garçons et 8 filles, aux alentours du 20, entre le 20 et le 24 juin à La Garenne-Colombes, si le planning n'est pas modifié.

Voilà l'information que je voulais vous donner. Évidemment, ceux d'entre vous qui souhaiteraient participer à l'accueil à travers leurs enfants, sont évidemment les bienvenus s'ils ont des enfants qui correspondent aux âges et qui sont scolarisés, bien sûr, dans des classes de La Garenne-Colombes. J'appelle les Garennois intéressés par cette opération à nous contacter. Bien entendu, nous allons le faire savoir par les voies habituelles, en particulier les établissements scolaires.

Mes chers collègues, je crois que nous en avons terminé. Je vous remercie pour votre sérieux, votre patience durant ces débats. Nous avons donc adopté le budget pour la Ville de La Garenne-Colombes et je vous donne rendez-vous le mois prochain à une date qui n'est pas encore fixée pour le prochain Conseil Municipal.

Je vous remercie.

*La séance est levée à 22 heures 02.*